



GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 16 février 2016

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	4
>> LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	4
>> RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	5
>> PARTIES LIÉES	11
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	13
>> COMPTE DE RÉSULTAT	13
>> RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	14
>> BILAN ACTIF	15
>> BILAN PASSIF	16
>> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	17
>> TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	19
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	22
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	22
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	22
1.2 Format de présentation des états financiers.....	26
1.3 Principes et méthodes comptables.....	26
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	57
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	64
2.1 Introduction en bourse d'Amundi.....	64
2.2 Alpha Bank.....	64
2.3 Office of Foreign Assets Control (OFAC).....	65
2.4 US Program Suisse-USA.....	66
2.5 Litige "Échanges Images Chèques"	66
2.6 Dépréciation à 100% de la participation de Crédit Agricole CIB dans l'UBAF.....	66
2.7 Contribution d'Eurazeo aux résultats du Groupe	67
2.8 Autres opérations de structure de la période	67
2.9 Nouvelles contributions 2015.....	69
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	71
3.1 Risque de crédit.....	71
3.2 Risque de marché.....	77
3.3 Risque de liquidité et de financement.....	80
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	83
3.5 Risques opérationnels	84
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires.....	84
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT ET AU RESULTAT GLOBAL	86
4.1 Produits et Charges d'intérêts.....	86
4.2 Commissions nettes	86
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	87
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	88
4.5 Produits et charges nets des autres activités.....	89
4.6 Charges générales d'exploitation	89
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	90
4.8 Coût du risque	91
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	92
4.10 Impôts	92
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	94
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	96

5.1	<i>Information sectorielle par secteur opérationnel</i>	99
5.2	<i>Information sectorielle par zone géographique</i>	100
5.3	<i>Spécificités de l'assurance</i>	101
6.	NOTES RELATIVES AU BILAN	103
6.1	<i>Caisse, banques centrales</i>	103
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	103
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i>	105
6.4	<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	106
6.5	<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	106
6.6	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	107
6.7	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i>	108
6.8	<i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	111
6.9	<i>Exposition au risque souverain</i>	112
6.10	<i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	116
6.11	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	117
6.12	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i>	121
6.13	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	123
6.14	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	124
6.15	<i>Co-entreprises et entreprises associées</i>	125
6.16	<i>Immeubles de placement</i>	129
6.17	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	130
6.18	<i>Écarts d'acquisition</i>	131
6.19	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i>	134
6.20	<i>Provisions</i>	135
6.21	<i>Capitaux propres</i>	140
6.22	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	141
6.23	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	143
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	144
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i>	144
7.2	<i>Effectifs fin de période</i>	144
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	144
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	145
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i>	148
7.6	<i>Paiements à base d'actions</i>	149
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	151
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	154
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	156
10.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	158
10.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	161
10.3	<i>Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine</i>	176
11.	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	177
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2015	183
12.1	<i>Information sur les filiales</i>	183
12.2	<i>Composition du périmètre</i>	185
13.	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	199
13.1	<i>Participations non consolidées</i>	199
13.2	<i>Entités structurées non consolidées</i>	199
14.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2015	203

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

CADRE GÉNÉRAL

>> LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Composé de 2 476 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au Règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central «Crédit Agricole S.A.».

>> **RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE**

▶ **MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

▶ COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2015 à 1 040 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 35 millions d'euros.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du Réseau, il doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* - NCWOL – prévu à l'article L.613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

► GARANTIES SPÉCIFIQUES APPORTÉES PAR LES CAISSES RÉGIONALES À CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SWITCH)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net

bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

▶ LIENS EN CAPITAL ENTRE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES RÉGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la société et qui confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du Réseau Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de la chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part dans les Caisses régionales.

Toutefois, les dividendes SAS Rue La Boétie perçus par les Caisses régionales sont éliminés du résultat en contrepartie des réserves au niveau de la contribution de chacune des Caisses régionales dans la mesure où ces dividendes correspondent à une part de résultat déjà constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Dans les comptes consolidés des Caisses régionales, et en conséquence dans leur valeur de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les titres SAS Rue La Boétie doivent être valorisés à leur juste valeur. Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et la mise en œuvre d'une valorisation permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est rendue complexe par la difficulté d'apprécier la valorisation d'éléments intangibles et incessibles tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;

- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole ;
- la mise en commun de moyens et ;
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complétée d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

>> **PARTIES LIÉES**

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

▶ **Autres conventions entre actionnaires**

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

▶ **Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé**

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2015 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 738 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 1 931 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 1 703 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 85 millions d'euros ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 3 480 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 2 694 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

▶ **Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe**

Comme présenté dans la note 1.3 « Principes et méthodes comptables », les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations définies ».

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 « Avantages au personnel et autres rémunérations » aux points 7.3 et 7.4.

▶ **Relations avec les principaux dirigeants**

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de *reporting*, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

A ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

>> COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Intérêts et produits assimilés	4.1	36 240	37 037
Intérêts et charges assimilées	4.1	(16 257)	(17 521)
Commissions (produits)	4.2	11 681	11 500
Commissions (charges)	4.2	(2 765)	(2 686)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 796	5 942
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	2 849	3 092
Produits des autres activités	4.5	35 936	37 399
Charges des autres activités	4.5	(39 644)	(44 524)
PRODUIT NET BANCAIRE		31 836	30 239
Charges générales d'exploitation	4.6	(18 786)	(18 152)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(1 049)	(1 017)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		12 001	11 070
Coût du risque	4.8	(3 031)	(2 943)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		8 970	8 127
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.15	475	(387)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(5)	51
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.18	-	(23)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		9 440	7 768
Impôts sur les bénéfices	4.10	(2 988)	(2 478)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession		(21)	(7)
RÉSULTAT NET		6 431	5 283
Participations ne donnant pas le contrôle	6.22	388	359
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		6 043	4 924

Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

>> RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Résultat net		6 431	5 283
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	2	(448)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		2	(448)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(6)	172
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(11)	149
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	(1)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		(15)	(128)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	478	448
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	(24)	1 907
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	(203)	714
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	14	40
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		265	3 109
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	4.11	116	243
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	115	(847)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(4)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	492	2 505
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		477	2 377
Résultat net et autres éléments du résultat global		6 908	7 660
Dont part du Groupe		6 562	7 087
Dont participations ne donnant pas le contrôle		346	573

Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

>> BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Caisse, banques centrales	6.1	39 262	57 904
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	344 468	403 457
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	27 167	33 146
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	322 872	307 591
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	89 433	100 038
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	740 386	709 884
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		16 452	20 280
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8-6.9	30 629	29 583
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	6 189	5 710
Compte de régularisation et actifs divers	6.14	46 259	63 571
Actifs non courants destinés à être cédés		441	246
Participation dans les entreprises mises en équivalence		6 570	4 278
Immeubles de placement	6.16	5 878	4 610
Immobilisations corporelles	6.17	6 956	6 761
Immobilisations incorporelles	6.17	1 708	1 679
Ecarts d'acquisition	6.18	14 189	13 976
TOTAL DE L'ACTIF		1 698 859	1 762 714

Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

>> BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Banques centrales	6.1	3 853	4 523
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	250 193	318 923
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	29 787	32 941
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	92 909	98 434
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	663 135	622 686
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	167 810	185 504
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15 063	18 597
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	2 505	2 892
Compte de régularisation et passifs divers	6.14	45 881	69 019
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		385	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.19	294 799	285 180
Provisions	6.20	6 112	6 826
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	29 006	25 487
Total dettes		1 601 438	1 671 012
Capitaux propres		97 421	91 702
Capitaux propres - part du Groupe		92 890	86 723
Capital et réserves liées		25 070	27 837
Réserves consolidées		56 465	49 169
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5 312	4 793
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Résultat de l'exercice		6 043	4 924
Participations ne donnant pas le contrôle		4 531	4 979
TOTAL DU PASSIF		1 698 859	1 762 714

Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».



>> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe									Participations ne donnant pas le contrôle								
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés		
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
<i>(en millions d'euros)</i>																		
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2014 Publié	9 219	64 700	(272)	-	73 647	3 074	(444)	2 630	-	76 277	5 537	(148)	(6)	(154)	5 383	81 660		
Impacts IFRIC 21 ⁽¹⁾	-	54	-	-	54	-	-	-	-	54	1	-	-	-	1	55		
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2014 Retraité	9 219	64 754	(272)	-	73 701	3 074	(444)	2 630	-	76 331	5 538	(148)	(6)	(154)	5 384	81 715		
Augmentation de capital	575	167	-	-	742	-	-	-	-	742	-	-	-	-	-	742		
Variation des titres auto-détenus	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)		
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽²⁾	-	(27)	-	3 861	3 834	-	-	-	-	3 834	745	-	-	-	745	4 579		
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres ⁽²⁾	-	(194)	-	-	(194)	-	-	-	-	(194)	-	-	-	-	-	(194)		
Dividendes versés en 2014	-	(1 432)	-	-	(1 432)	-	-	-	-	(1 432)	(244)	-	-	-	(244)	(1 676)		
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	832	-	-	832	-	-	-	-	832	-	-	-	-	-	832		
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾	-	(292)	-	-	(292)	-	-	-	-	(292)	(1 482)	-	-	-	(1 482)	(1 774)		
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	575	(945)	(1)	3 861	3 490	-	-	-	-	3 490	(981)	-	-	-	(981)	2 509		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	2 046	(295)	1 751	-	1 751	-	216	(4)	212	212	1 963		
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence hors résultat	-	(178)	-	-	(178)	241	171	412	-	234	-	2	-	2	2	236		
Résultat 2014 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	4 924	4 924	359	-	-	-	359	5 283		
Autres variations	-	(7)	-	-	(7)	-	-	-	-	(7)	3	-	-	-	3	(4)		
Capitaux propres au 31 Décembre 2014 Retraité	9 794	63 624	(273)	3 861	77 006	5 361	(568)	4 793	4 924	86 723	4 919	70	(10)	60	4 979	91 702		
Affectation du résultat 2014	-	4 924	-	-	4 924	-	-	-	(4 924)	-	-	-	-	-	-	-		
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2015 Retraité	9 794	68 548	(273)	3 861	81 930	5 361	(568)	4 793	-	86 723	4 919	70	(10)	60	4 979	91 702		
Augmentation de capital	292	108	-	-	400	-	-	-	-	400	-	-	-	-	-	400		
Variation des titres auto-détenus	-	-	7	-	7	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7		
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽²⁾	-	(3)	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)	981	-	-	-	981	978		
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres ⁽²⁾	-	(350)	-	-	(350)	-	-	-	-	(350)	-	-	-	-	-	(350)		
Dividendes versés en 2015	-	(1 456)	-	-	(1 456)	-	-	-	-	(1 456)	(158)	-	-	-	(158)	(1 614)		
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	849	-	-	849	-	-	-	-	849	-	-	-	-	-	849		
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾	-	55	-	-	55	-	-	-	-	55	(1 608)	-	-	-	(1 608)	(1 553)		
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	292	(796)	7	-	(497)	-	-	-	-	(497)	(785)	-	-	-	(785)	(1 282)		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	423	(9)	414	-	414	-	(43)	-	(43)	(43)	371		
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence hors résultat	-	(12)	-	-	(12)	111	(6)	105	-	93	3	1	-	1	4	97		
Résultat 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	6 043	6 043	388	-	-	-	388	6 431		
Autres variations	-	114	-	-	114	-	-	-	-	114	(10)	-	-	-	(10)	104		
Capitaux propres au 31 décembre 2015	10 086	67 854	(266)	3 861	81 535	5 895	(583)	5 312	6 043	92 890	4 515	27	(10)	17	4 531	97 421		

(1) Les informations au 1er janvier 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

(2) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 23 janvier 2014, le 8 avril 2014 et le 18 septembre 2014 des émissions d'obligations super subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 (en USD, en GBP et en euros). Le solde de ces émissions représente un solde de 3 326 millions d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus à fin décembre 2015 (cf Note 6.21 Capitaux propres).

Crédit Agricole Assurances a réalisé, le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015, des émissions en euros d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 respectivement pour 745 millions et 981 millions d'euros. Ces émissions, souscrites par des entités hors Groupe, sont comptabilisées en Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle. La rémunération de ces émissions est comptabilisée en Capitaux propres – Part du groupe et s'élève à - 34 millions d'euros à fin décembre 2015.

(3) L'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle, au 31 décembre 2014, correspond principalement à la perte de contrôle de Crelan pour - 820 millions d'euros, à la liquidation du Trust 2 de CA Preferred Funding pour - 404 millions d'euros, le rachat de 5% d'Amundi Group par Crédit Agricole S.A. pour - 155 millions d'euros et le rachat de 1,5% de Cariparma pour - 72 millions d'euros.

En 2015, la cession des titres Amundi dans le cadre de son introduction en Bourse le 12 novembre 2015 impacte les Capitaux propres - Part du groupe pour + 55 millions d'euros et les Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle pour + 256 millions d'euros.

L'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle, au 31 décembre 2015, intègre les effets de la liquidation des Trusts 1 et 3 de CA Preferred Funding pour - 1 861 millions d'euros.

>> **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Résultat avant impôt		9 440	7 768
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 064	1 033
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.18	-	23
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		17 850	18 918
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(598)	387
Résultat net des activités d'investissement		(5)	98
Résultat net des activités de financement		3 815	3 881
Autres mouvements		(6 175)	(1 612)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		15 951	22 728
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		13 750	(7 223)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		6 635	(17 324)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(43 666)	(30 090)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(4 060)	10 338
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		232	92
Impôts versés		(3 667)	(1 704)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(30 776)	(45 911)
Flux provenant des activités abandonnées		4	6
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)		(5 381)	(15 409)
Flux liés aux participations ⁽²⁾		(531)	(1 197)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 439)	(1 205)
Flux provenant des activités abandonnées		-	(1 037)
TOTAL Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)		(1 970)	(3 439)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾		(1 170)	3 871
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾		(6 540)	(776)
Flux provenant des activités abandonnées		-	(8)
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)		(7 710)	3 087
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		3 920	2 765
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		(11 141)	(12 996)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		49 472	62 468
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		53 376	68 638
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(3 904)	(6 170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		38 331	49 472
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		35 438	53 376
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 893	(3 904)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(11 141)	(12 996)

* Composé du solde net du poste Caisse et Banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2015, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des sociétés mises en équivalence de l'Assurance pour 105 millions d'euros, de FCA Bank S.p.A. pour 46 millions d'euros, de Banque Saudi Fransi pour 41 millions d'euros et d'Eurazeo pour 12 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.

- *L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2015 s'établit à 215 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment l'acquisition de BAWAG P.S.K Invest pour 97 millions d'euros (montant net de la trésorerie acquise) diminuée de la cession d'une partie des titres de participation par Crédit Agricole S.A. (cession de 4,2% du capital d'Amundi) dans le cadre de l'introduction en Bourse d'Amundi pour 311 millions d'euros ainsi que de la cession des titres Banco Credito Consumo pour 27 millions d'euros*
- *Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 746 millions d'euros. Il concerne principalement les acquisitions et cessions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 879 millions d'euros et des Caisses régionales pour 96 millions d'euros diminuées de la cession des titres INDOSUEZ Beteiligungs - und Verwaltungs pour 21 millions d'euros.*

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce poste inclut à hauteur de 995 millions d'euros l'émission réalisée d'instruments de capitaux propres ainsi que la liquidation de l'ensemble des compartiments de CA Preferred LLC pour - 1 861 millions d'euros. En outre, - 864 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par les filiales du Groupe Crédit Agricole aux Participations ne donnant pas le contrôle.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2015, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 14 107 millions d'euros et les remboursements à - 20 602 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 7 217 millions d'euros et les remboursements à - 4 023 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres évènements ».

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		
- IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1 ^{ère} fois les activités conjointes)		1er janvier 2015	Oui
- IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1er janvier 2015	Oui
- IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs (IAS 40) ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- la date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 peut avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 "Impacts des évolutions comptables et autres événements".

L'application des autres textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé - IAS 24 Notion de services de direction ("key management personnel services") 	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui Oui Oui Oui Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)		
- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée		1 ^{er} janvier 2016	Oui

- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés		1er janvier 2016	Oui
- IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi		1er janvier 2016	Oui
- IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »		1er janvier 2016	Oui
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1er janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1er janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;

- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock-options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

▪ Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

o Actifs financiers à la juste valeur par résultat / par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

o **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

▪ Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

À compter de l'exercice 2015, les titres classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont comptabilisés en date de règlement-livraison, conformément aux pratiques de marché généralement appliquées. Ce changement de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact ni sur le compte de résultat ni sur la situation nette consolidée. Sans ce changement de date de comptabilisation, le total bilan aurait été supérieur d'environ 15 milliards d'euros à l'actif et 18 milliards d'euros au passif au 31 décembre 2015.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

▪ **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

o **Dépréciations sur base individuelle**

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

o **Dépréciations sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois:

Dans le cadre de la réglementation bâloise, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- **Renégociations commerciales**

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

▪ Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

▪ Titres au passif

o Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- o **Rachat d'actions propres**

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock-options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- ✓ **Produits de la collecte**

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.20 « Provisions ».

- ✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa

classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

▪ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Juste valeur des émissions structurées**

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hiérarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *futures*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

▪ **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie ;

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;

- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.20 « Provisions ».

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;

- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

▪ **Régimes à prestations définies**

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turnover*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe Crédit Agricole impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

▪ Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock-options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en *cash* indexé ou en actions, etc).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées - part du Groupe.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé

dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 « Produits et charges nets des autres activités ».

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité-miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité-miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

L'évaluation de la participation aux bénéfices différée, résultant de l'application du principe de la comptabilité reflet, a fait l'objet d'une évolution de modalités d'application en 2015.

Le taux de participation aux bénéfices différée, auparavant déterminé à partir de données observées historiquement, est désormais évalué de manière prospective sur la base de scénarii étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie, il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarii proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central,
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales « l'entité de *reporting* »,
- et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales sont exposés ou ont droit aux rendements variables résultant de leur implication dans l'entité et si le pouvoir qu'ils détiennent sur cette dernière leur permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales contrôlent généralement la filiale lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le

contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A et les Caisses Régionales, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales sont présumés avoir une influence notable lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées – part du Groupe; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées – part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.



Pour l'ensemble des notes présentées ci-après, les montants mentionnés dans les tableaux au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'application d'IFRIC 21 en 2015. Les effets du changement de méthode sont exposés en note 11 « Impacts des évolutions comptables et autres événements ».

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 " Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ".

2.1 Introduction en bourse d'Amundi

Crédit Agricole S.A. et Société Générale ont procédé le 12 novembre 2015 à l'introduction en bourse d'Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs créée en 2010, sur le Compartiment A d'Euronext Paris. Le prix de l'Offre Globale et de l'Offre à Prix Ouvert a été fixé à 45,00 euros par action, représentant un montant de 1 671 millions d'euros. Conformément au pacte d'actionnaires mis en place à la création d'Amundi, dans le cadre de cette introduction en bourse, Société Générale a cédé l'intégralité de sa participation, soit 20 % du capital d'Amundi.

Crédit Agricole S.A. a, pour sa part, cédé à une filiale d'Agricultural Bank of China 2 % du capital d'Amundi au prix de l'introduction en bourse et octroyé au même prix une option de surallocation aux banques coordinatrices de l'opération portant sur 3 % du capital d'Amundi. Cette option a été finalement exercée partiellement à hauteur de 75 % du nombre maximum d'actions couvertes par l'option de surallocation, représentant environ 2,3 % du capital.

En application de la norme IFRS 10, les impacts sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2015 sont les suivants :

- Augmentation des Réserves consolidées pour 55 millions d'euros ;
- Augmentation des Participations ne donnant pas le contrôle pour 256 millions d'euros. Une partie de l'écart d'acquisition de l'UGT Gestion d'actifs a été transférée aux Participations ne donnant pas le contrôle pour 116 millions d'euros.

Enfin, une augmentation de capital réservée aux salariés d'Amundi a dilué le pourcentage de détention de Crédit Agricole S.A. de 0,2%, le portant à 74,2% au 31 décembre 2015.

2.2 Alpha Bank

A la date de contractualisation de la cession d'Emporiki Bank, en l'absence de visibilité sur les exigences de la Banque de Grèce en termes de ratio *Core Equity Tier 1*, l'effort de recapitalisation d'Emporiki Bank par Crédit Agricole S.A. a été calculé sur une hypothèse de 10 % de ce ratio.

Le contrat de cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank, validé par les autorités de surveillance européennes et locales, prévoyait que si, au plus tard le 30 juin 2013, les exigences minimum en *Core Equity Tier 1* fixées par la Banque de Grèce pour les banques grecques étaient inférieures à 10 %, alors Crédit Agricole S.A. serait indemnisé par Alpha Bank de la différence entre le taux retenu pour la recapitalisation, à savoir 10 %, et le taux requis par la Banque de Grèce.

La Banque de Grèce ayant fixé au cours du premier semestre 2013 le ratio *Core Equity Tier 1* minimum des banques grecques à 9%, la clause d'indemnisation a trouvé à s'appliquer.

Au terme de procédures juridiques qui ont donné raison à Crédit Agricole S.A., Alpha Bank a versé le 23 décembre 2015 164 millions d'euros correspondant à l'indemnité, aux intérêts de retard dus et au remboursement des frais de procédures.

Le montant de l'indemnité reçue est comptabilisé en Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat dans le Produit net bancaire.

2.3 Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Au terme des discussions menées avec les autorités américaines, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole and Corporate Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu le 20 octobre dernier des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'Etat de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines et soumises à certaines lois de l'Etat de New York. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'Etat de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787 millions de dollars US (soit 691 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité a été imputé sur les provisions constituées en 2015, soit 350 millions d'euros, et sur les provisions constituées au cours des années antérieures.

Les accords avec le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des Services financiers de l'Etat de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec le *US Attorney Office* du District de Columbia (USAO) et le *District Attorney* de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Le groupe Crédit Agricole S.A. s'est engagé à poursuivre le renforcement de ses procédures internes et ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'Etat de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque Centrale européenne, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

2.4 US Program Suisse-USA

Dans le cadre de l'accord signé entre la Suisse et les USA en août 2013 visant à donner aux autorités américaines un droit de regard sur la conduite commerciale des banques suisses à l'égard des contribuables américains, Crédit Agricole Suisse, qui avait accepté volontairement de participer en décembre 2013 au programme fiscal américain, a conclu le 15 décembre 2015 avec le Département de la Justice américain un accord de non poursuite pénale (« Non Prosecution Agreement »).

Aux termes de cet accord, Crédit Agricole Suisse s'est acquitté d'une pénalité, intégralement provisionnée, d'un montant de 99 millions de dollar US.

Crédit Agricole Suisse s'est également engagé à se conformer à diverses obligations mises à sa charge et à coopérer avec les autorités américaines.

2.5 Litige "Échanges Images Chèques"

Par décision du 20 septembre 2010, onze banques françaises, parmi lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A., avaient été condamnées par l'Autorité de la Concurrence pour entente illicite sur les commissions applicables au traitement des chèques. La charge comptabilisée au titre de cette amende s'élevait à 103 millions d'euros, dont 21 millions d'euros pour LCL et 82 millions d'euros pour le Groupe Crédit Agricole - répartie à parts égales entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le 23 février 2012, la Cour d'Appel de Paris a invalidé la décision de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010, estimant que celle-ci n'avait pas démontré l'entente.

L'Autorité de la Concurrence a déposé le 23 mars 2012 un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la Cour d'Appel de Paris. La décision de la Cour d'Appel étant exécutoire et le pourvoi en cassation n'étant pas suspensif, les amendes préalablement versées par les établissements de crédit en 2010 ont été remboursées le 11 avril 2012. Le Groupe a décidé de ne pas provisionner de risque en cohérence avec l'appréciation du risque juridique et la décision des autres banques parties au litige.

La décision de la Cour d'appel de Paris ayant été cassée par la Cour de Cassation le 14 avril 2015 pour un motif de procédure et l'affaire ayant été renvoyée devant la même Cour d'appel, le Groupe a reversé les sommes récupérées en 2012 et a décidé de saisir la juridiction de renvoi sans procéder à aucune constatation de provision.

2.6 Dépréciation à 100% de la participation de Crédit Agricole CIB dans l'UBAF

Crédit Agricole CIB détient une participation de 47,01% dans l'UBAF, valorisée à 156 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2015, cette participation a fait l'objet d'une dépréciation intégrale pour tenir compte notamment de ses perspectives financières négatives d'évolution du fait d'éléments de difficulté récurrents (crises géopolitiques, prix du pétrole) affectant ses principales zones d'activité (Moyen-Orient et Afrique du Nord).

2.7 Contribution d'Eurazeo aux résultats du Groupe

Eurazeo est une société d'investissement cotée sur le NYSE Euronext, dont Crédit Agricole S.A. détient 20,9% des droits de vote et 14,1% des actions avant élimination des titres d'autocontrôle et 15,1% après élimination des titres d'autocontrôle.

Le Groupe est aujourd'hui le deuxième actionnaire en capital et le premier actionnaire en droit de vote. Cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe (influence notable).

Dans son rapport financier semestriel, Eurazeo a annoncé un Résultat net part du groupe de + 1 272 millions d'euros au premier semestre 2015.

Ce résultat reflète le niveau exceptionnel des plus-values de cessions réalisées sur la période (1 725 millions d'euros). Deux introductions en bourse ont eu lieu sur le 1er semestre (Elis le 11 février et Europcar le 26 juin). Eurazeo a par ailleurs procédé à deux cessions partielles d'actions d'Accor et Moncler au cours du semestre. Enfin, Eurazeo PME a réalisé les cessions totales de Gault & Frémont et Cap Vert Finance.

La quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, qui s'élève à + 203 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre + 22 millions d'euros au 31 décembre 2014, intègre ces éléments exceptionnels. La valeur de mise en équivalence d'Eurazeo passe de 470 millions d'euros au 31 décembre 2014 à 666 millions d'euros au 31 décembre 2015.

2.8 Autres opérations de structure de la période

- **Acquisition de Bawag P.S.K. Invest**

Le Groupe Amundi a acquis, le 9 février 2015, auprès de la banque autrichienne Bawag P.S.K., 100% de la société de gestion d'actifs BAWAG P.S.K. Invest. Cette société gère un encours d'environ 5 milliards d'euros via 78 fonds destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels.

Amundi et Bawag P.S.K. ont également signé un accord de distribution de long terme: Amundi continuera à développer les activités de Bawag P.S.K. Invest en Autriche en s'appuyant sur la franchise existante ; de son côté, Bawag P.S.K. distribuera les produits Amundi en Autriche via son réseau d'agences et ses canaux digitaux.

Cet accord de distribution, valorisé et enregistré en Actifs incorporels, fait l'objet d'un amortissement sur dix ans. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 78 millions d'euros et est intégré à l'écart d'acquisition de l'UGT Gestion de l'Épargne et Assurances – Gestion d'actifs.

- **Cession de Crédit Agricole Albanie**

Crédit Agricole Albanie, acquise en 2012 auprès d'Emporiki Bank, était détenue à 100% par IUB Holding, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.

Le 12 mai 2015, un accord portant sur la cession de 100% des actions de Crédit Agricole Albanie a été signé par IUB Holding avec Tranzit Sh.p.k. Suite à l'approbation de la transaction par la Bank of Albania, le règlement/livraison des actions est intervenu le 12 octobre 2015.

Au 31 décembre 2015, l'impact de la cession de Crédit Agricole Albanie sur le Résultat net part du groupe de Crédit Agricole S.A. est une moins-value nette de reprise de provision pour risques et charges de 2 millions d'euros.

- **Projet de cession de Crédit Agricole Life**

Un contrat de cession de la compagnie d'assurance vie Crédit Agricole Life, située en Grèce et filiale à 100% de Crédit Agricole Assurances, a été signé le 12 juin 2015.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole Life sont reclassés au 31 décembre 2015 au bilan en Actifs non courants destinés à être cédés pour 400 millions d'euros et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour 359 millions d'euros et le résultat net en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour un montant non significatif.

La plus-value de cession sera matérialisée en consolidation à la signature définitive, après obtention des autorisations des organismes de tutelle grecs.

- **Projet de cession de Crédit Agricole Securities Taïwan**

Le 31 juillet 2013, Crédit Agricole CIB s'est désengagé des activités de courtage avec notamment la cession du groupe CLSA BV à Citics International.

La loi taiwanaise interdisant toute détention supérieure à 30% d'une société taiwanaise par des intérêts chinois (République Populaire de Chine), les activités de CLSA à Taïwan ont été filialisées et revendues à Crédit Agricole Securities Asia BV.

Dans le contrat de cession, Crédit Agricole Securities Asia BV s'est engagé à maintenir l'activité de courtage à Taïwan pendant une période de 2 ans. La signature d'un contrat de cession des titres avec une nouvelle contrepartie a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2015. La structure a été amendée au troisième trimestre 2015 afin de prendre en compte la recommandation du régulateur taiwanais. Cette cession est en cours de validation par les autorités locales.

Les critères d'application de la norme IFRS 5 étant vérifiés, l'entité est comptabilisée en activité abandonnée. La cession sera réalisée à la valeur de l'actif net comptable. Il n'y a donc pas d'impact comptable dans les comptes 2015.

2.9 Nouvelles contributions 2015

- Fonds de résolution unique

Le Fonds de résolution unique (FRU) a été instauré par le règlement (UE) n° 806/2014 en tant que dispositif de financement unique pour tous les États membres participant au Mécanisme de surveillance unique (MSU) institué par le règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil et au Mécanisme de résolution unique (MRU). Le FRU est financé par le secteur bancaire. Son niveau-cible est fixé à 1% des dépôts garantis par le Fonds de Garantie des Dépôts et doit être atteint avant le 31 décembre 2023.

La contribution au fonds de résolution (non déductible) est payable en espèces, sous forme de cotisation annuelle, à hauteur de 70%. Les 30% restant font l'objet d'un engagement irrévocable de paiement collatéralisé par un dépôt de garantie en espèces dans les livres du fonds. Ce dernier est bloqué pour une durée égale à celle de l'engagement. A l'échéance, il est remboursable.

Ainsi, au titre de l'année 2015 le Groupe Crédit Agricole a versé :

- 147 millions d'euros au titre de la cotisation annuelle, comptabilisée en Impôts et taxes au Compte de résultat ;
- 57 millions d'euros comptabilisés à l'actif du Bilan au titre des engagements irrévocables de paiement collatéralisés.

- Redevance de surveillance prudentielle BCE

Cette redevance, dont l'assiette est calculée sur la base des coûts annuels de la banque centrale, est répartie entre les groupes bancaires européens, en fonction du montant total de leurs actifs et du montant total d'exposition au risque. Au titre de 2015, le Groupe Crédit Agricole s'est acquitté d'une redevance, comptabilisée en Impôts et taxes, pour 17 millions d'euros.

- Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

La directive européenne 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts a été transposée en France par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015. Ce dispositif vise à renforcer et à harmoniser la protection des déposants dans l'Union Européenne et prévoit le financement ex ante, par les banques de chaque état Membre, d'un fonds de garantie. Les moyens financiers de ce fonds doivent atteindre un niveau cible de 0,8% des dépôts assurés sur 10 ans, niveau pouvant être abaissé à 0,5% sur autorisation de la Commission européenne.

En 2015, les contributions sont appelées intégralement sous forme de certificats d'associés et comptabilisées à l'Actif du bilan en Titres disponibles à la vente car en cas de retrait d'agrément les sommes seraient remboursées. En complément, les établissements ont dû verser une cotisation, comptabilisée en Impôts et taxes au titre des frais de fonctionnement du FGDR.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole a contribué au titre de 2015 à hauteur de 91 millions d'euros, dont 89 millions d'euros en certificats d'associés et 2 millions d'euros en cotisations au titre des frais de fonctionnement.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	284 622	347 760
Instruments dérivés de couverture	27 167	33 146
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	291 386	276 377
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit	105 936	116 557
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	752 022	718 986
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30 629	29 583
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 491 762	1 522 409
Engagements de financement donnés	190 969	170 004
Engagements de garantie financière donnés	81 920	81 483
Provisions - Engagements par signature	(392)	(421)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	272 497	251 066
Exposition maximale au risque de crédit	1 764 259	1 773 475

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 586	2 858
Prêts et créances sur la clientèle	450 431	417 025
Engagements de financement donnés	12 626	11 928
Engagements de garantie donnés	5 529	5 012

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole. Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	40 630	55	34	63	40 533
Banques centrales	12 457	-	-	-	12 457
Etablissements de crédit	77 450	514	468	-	76 982
Grandes entreprises	271 414	12 774	7 263	2 931	261 220
Clientèle de détail	450 076	13 538	8 050	3 399	438 627
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	852 027	26 881	15 815	6 393	829 819

(1) Dont encours restructurés pour 14 032 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	45 802	67	35	36	45 731
Banques centrales	13 000	-	-	-	13 000
Etablissements de crédit	87 527	499	431	-	87 096
Grandes entreprises	256 004	12 695	7 303	2 933	245 768
Clientèle de détail	430 192	14 192	8 458	3 407	418 327
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	832 525	27 453	16 227	6 376	809 922

(1) Dont encours restructurés pour 12 986 millions d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	4 518	4 818
Grandes entreprises	120 413	111 518
Clientèle de détail	41 559	40 530
Total Engagements de financement	166 490	156 866
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	455	567
Grandes entreprises	71 350	69 810
Clientèle de détail	2 407	2 349
Total Engagements de garantie	74 212	72 726

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Administration générale	9 521	9 573
Grandes entreprises	226 387	201 272
Clientèle de détail	427 227	411 841
Total Dettes envers la clientèle	663 135	622 686

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

	31/12/2015				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	620 276	15 251	9 642	4 499	606 135
Autres pays de l'Union européenne	118 263	8 785	4 201	968	113 094
Autres pays d'Europe	16 647	377	213	294	16 140
Amérique du Nord	26 775	229	90	185	26 500
Amériques Centrale et du Sud	15 625	623	537	163	14 925
Afrique et Moyen-Orient	17 846	1 228	1 001	212	16 633
Asie et Océanie (hors Japon)	25 930	388	131	69	25 730
Japon	10 571	-	-	3	10 568
Organismes supra-nationaux	94	-	-	-	94
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	852 027	26 881	15 815	6 393	829 819

(1) Dont encours restructurés pour 14 032 millions d'euros

	31/12/2014				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	599 645	15 903	10 092	4 502	585 051
Autres pays de l'Union européenne	115 417	8 961	4 410	985	110 022
Autres pays d'Europe	14 814	385	183	365	14 266
Amérique du Nord	24 899	177	63	106	24 730
Amériques Centrale et du Sud	13 971	654	589	159	13 223
Afrique et Moyen-Orient	18 331	1 060	809	176	17 346
Asie et Océanie (hors Japon)	26 676	313	81	79	26 516
Japon	18 712	-	-	4	18 708
Organismes supra-nationaux	60	-	-	-	60
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	832 525	27 453	16 227	6 376	809 922

(1) Dont encours restructurés pour 12 986 millions d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	89 044	86 072
Autres pays de l'Union européenne	36 996	29 524
Autres pays d'Europe	4 561	4 156
Amérique du Nord	23 008	22 779
Amériques Centrale et du Sud	4 145	5 667
Afrique et Moyen-Orient	2 944	2 072
Asie et Océanie (hors Japon)	4 681	5 558
Japon	1 111	1 038
Total Engagements de financement	166 490	156 866
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	44 156	45 996
Autres pays de l'Union européenne	13 843	11 846
Autres pays d'Europe	3 265	3 040
Amérique du Nord	5 833	4 874
Amériques Centrale et du Sud	928	744
Afrique et Moyen-Orient	1 701	1 723
Asie et Océanie (hors Japon)	2 854	2 944
Japon	1 632	1 559
Total Engagements de garantie	74 212	72 726

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	504 595	487 458
Autres pays de l'Union européenne	82 393	76 731
Autres pays d'Europe	13 634	11 839
Amérique du Nord	21 329	13 122
Amériques Centrale et du Sud	6 514	4 790
Afrique et Moyen-Orient	16 437	16 353
Asie et Océanie (hors Japon)	9 380	6 224
Japon	8 632	4 855
Organismes supra-nationaux	221	1 314
Total Dettes envers la clientèle	663 135	622 686

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2015					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2015
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 342	1 675
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	65	629
<i>Administration générale</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	18	160
<i>Grandes entreprises</i>	-	-	-	-	-	47	469
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	10 824	383	251	99	11 557	11 066	22 208
<i>Administration générale</i>	419	6	-	-	425	21	97
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	239	1	19	2	261	46	468
<i>Grandes entreprises</i>	4 162	156	186	58	4 562	5 511	10 194
<i>Clientèle de détail</i>	6 004	220	46	39	6 309	5 488	11 449
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	10 824	383	251	99	11 557	13 473	24 512

	31/12/2014					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2014
	Retraité						
(en millions d'euros)	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3 010	1 607
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	177	399
<i>Administration générale</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	1	12
<i>Grandes entreprises</i>	-	-	-	-	-	176	387
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	12 910	501	391	168	13 971	11 227	22 600
<i>Administration générale</i>	909	16	-	-	926	32	71
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	25	1	-	37	64	68	429
<i>Grandes entreprises</i>	4 423	178	253	26	4 881	5 392	10 235
<i>Clientèle de détail</i>	7 553	305	137	106	8 100	5 735	11 865
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	12 910	501	391	168	13 971	14 414	24 606

3.2 Risque de marché

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de marché »)

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Retraité
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	4 386	7 846	14 261	26 493	32 011
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 321	7 798	14 220	26 339	31 578
. Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
. Caps-floors-collars	-	-	-	65	48	41	154	433
. Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or :	-	-	-	168	2	10	180	134
. Opérations fermes de change	-	-	-	166	2	10	178	132
. Options de change	-	-	-	2	-	-	2	2
Autres instruments :	-	-	-	13	-	-	13	55
. Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	13	-	-	13	55
Sous total	-	-	-	4 567	7 848	14 271	26 686	32 200
. Opérations de change à terme	-	-	-	260	113	108	481	946
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	-	-	-	4 827	7 961	14 379	27 167	33 146

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Retraité
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	2 585	9 298	17 443	29 326	32 678
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 528	9 248	17 439	29 215	32 309
. Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
. Caps-floors-collars	-	-	-	57	50	4	111	366
. Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	3
Instruments de devises et or :	-	-	-	221	10	1	232	103
. Opérations fermes de change	-	-	-	219	10	1	230	101
. Options de change	-	-	-	2	-	-	2	2
Autres instruments :	-	-	-	15	-	-	15	6
. Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	15	-	-	15	6
Sous-total	-	-	-	2 821	9 308	17 444	29 573	32 787
. Opérations de change à terme	-	-	-	185	17	12	214	154
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	-	-	-	3 006	9 325	17 456	29 787	32 941

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015						31/12/2014	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
Instruments de taux d'intérêt :	39	706	1 693	9 291	27 547	76 459	115 735	140 605
. Futures	26	692	1 693	-	-	-	2 411	1 484
. FRA	-	-	-	308	102	-	410	568
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	7 742	21 173	48 915	77 830	93 862
. Options de taux	-	-	-	118	2 596	24 511	27 225	34 637
. Caps-floors-collars	-	-	-	1 123	3 676	3 033	7 832	10 047
. Autres instruments conditionnels	13	14	-	-	-	-	27	7
Instruments de devises et or :				5 567	4 652	2 718	12 937	13 071
. Opérations fermes de change	-	-	-	4 155	2 811	1 494	8 460	7 094
. Options de change	-	-	-	1 412	1 841	1 224	4 477	5 977
Autres instruments :	82	186	27	1 546	5 209	510	7 560	10 368
. Dérivés sur actions & indices boursiers	82	186	27	1 219	3 225	408	5 147	6 519
. Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	3
. Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés de crédit	-	-	-	314	1 977	100	2 391	3 829
. Autres	-	-	-	13	7	2	22	17
Sous-total	121	892	1 720	16 404	37 408	79 687	136 232	164 044
. Opérations de change à terme	-	-	-	12 135	2 865	289	15 289	15 849
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	121	892	1 720	28 539	40 273	79 976	151 521	179 893

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015						31/12/2014	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Retraité	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	
Instruments de taux d'intérêt :	89	627	1 358	11 041	27 894	74 822	115 831	142 080
. Futures	89	627	1 358	-	-	-	2 074	1 148
. FRA	-	-	-	303	94	-	397	543
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	9 573	20 747	46 099	76 419	92 320
. Options de taux	-	-	-	124	3 244	24 549	27 917	36 443
. Caps-floors-collars	-	-	-	1 037	3 809	4 174	9 020	11 625
. Autres instruments conditionnels	-	-	-	4	-	-	4	1
Instruments de devises et or :	9	-	-	5 290	4 331	2 451	12 081	10 735
. Opérations fermes de change	-	-	-	3 932	2 879	1 552	8 363	5 436
. Options de change	9	-	-	1 358	1 452	899	3 718	5 299
Autres instruments :	31	146	35	2 430	5 150	675	8 467	10 934
. Dérivés sur actions & indices boursiers	31	146	35	1 905	2 878	537	5 532	6 506
. Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	1	-	-	1	1
. Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés de crédit	-	-	-	476	2 269	98	2 843	4 328
. Autres	-	-	-	48	3	40	91	99
Sous-total	129	773	1 393	18 761	37 375	77 948	136 379	163 749
. Opérations de change à terme	-	-	-	10 562	2 173	329	13 064	14 428
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	129	773	1 393	29 323	39 548	78 277	149 443	178 177

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
	Total encours notionnel	Retraité Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	12 193 715	11 262 308
. Futures	7 621 714	7 164 101
. FRA	40 395	70 975
. Swaps de taux d'intérêts	1 896 857	1 976 638
. Options de taux	971 868	1 155 609
. Caps-floors-collars	764 812	848 924
. Autres instruments conditionnels	898 069	46 061
<u>Instruments de devises et or :</u>	4 052 150	3 173 664
. Opérations fermes de change	3 561 287	2 609 072
. Options de change	490 863	564 592
<u>Autres instruments :</u>	320 437	445 287
. Dérivés sur actions & indices boursiers	60 342	63 510
. Dérivés sur métaux précieux	308	222
. Dérivés sur produits de base	7	1
. Dérivés de crédits	259 776	381 453
. Autres	4	101
Sous total	16 566 302	14 881 259
. Opérations de change à terme	407 535	360 632
Total Notionnels	16 973 837	15 241 891

RISQUE DE CHANGE

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 405 972	1 407 389	1 430 835	1 454 011
Autres devises de l'Union européenne	29 224	35 056	31 333	33 317
USD	187 567	190 885	218 793	212 429
JPY	31 918	28 676	36 816	28 787
Autres devises	44 178	36 853	44 937	34 170
Total bilan	1 698 859	1 698 859	1 762 714	1 762 714

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	60 722	18 635	1 809	65 363	16 254	3 143
Autres devises de l'Union européenne	526	1 163	1 143	492	1 067	1 082
USD	9 558	2 702	2 355	8 320	1 197	2 124
JPY	4 297	358	-	3 694	-	-
Autres devises	3 004	366	197	2 228	146	204
Total	78 107	23 224	5 504	80 097	18 664	6 553

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Gestion du bilan »)

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	40 367	6 539	39 465	2 674	856	89 901
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	110 169	76 533	263 285	306 885	5 254	762 126
Total	150 536	83 072	302 750	309 559	6 110	852 027
Dépréciations						(22 208)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						829 819

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	51 370	6 758	39 493	2 311	538	100 470
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	104 731	80 250	243 205	298 334	5 535	732 055
Total	156 101	87 008	282 698	300 645	6 073	832 525
Dépréciations						(22 603)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						809 922

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit	52 271	8 177	26 354	5 861	246	92 909
Dettes envers la clientèle	545 532	40 051	66 717	9 583	1 252	663 135
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	597 803	48 228	93 071	15 444	1 498	756 044

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit	66 571	6 102	19 571	4 999	1 191	98 434
Dettes envers la clientèle	502 605	40 719	64 389	11 382	3 591	622 686
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	569 176	46 821	83 960	16 381	4 782	721 120

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	93	108	33	-	-	234
Titres du marché interbancaire	138	1 190	7 430	7 703	-	16 461
Titres de créances négociables	44 053	21 405	2 380	1 774	5	69 617
Emprunts obligataires	2 768	35 919	25 936	13 484	-	78 107
Autres dettes représentées par un titre	1 092	1 295	996	7	1	3 391
Total Dettes représentées par un titre	48 144	59 917	36 775	22 968	6	167 810
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	24	367	10 372	12 461	-	23 224
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	151	11	-	5 341	5 504
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	155	156
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	120	122
Total Dettes subordonnées	28	518	10 383	12 461	5 616	29 006

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	97	117	62	-	-	276
Titres du marché interbancaire	-	2 420	7 310	9 005	-	18 735
Titres de créances négociables	33 243	34 219	12 926	1 986	-	82 374
Emprunts obligataires	6 172	10 924	38 996	24 005	-	80 097
Autres dettes représentées par un titre	928	1 867	1 082	145	-	4 022
Total Dettes représentées par un titre	40 440	49 547	60 376	35 141	-	185 504
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	344	130	9 779	8 411	-	18 664
Dettes subordonnées à durée indéterminée	147	8	27	-	6 371	6 553
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	147	148
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	120	122
Total Dettes subordonnées	494	138	9 806	8 411	6 638	25 487

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	178	42	-	-	-	220

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	211	58	-	-	-	269

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Chapitre « Facteurs de risques – Gestion du bilan »)

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant notionnel
(en millions d'euros)	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	25 015	29 504	1 079 558	30 805	32 668	1 038 816
Taux d'intérêt	24 449	29 176	1 018 087	29 765	32 520	961 105
Instruments de capitaux propres	1	1	-	8	1	10
Change	565	327	61 471	1 032	147	77 701
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	2 122	260	29 442	2 317	228	41 287
Taux d'intérêt	2 044	150	22 899	2 245	158	21 449
Instruments de capitaux propres	12	14	182	47	5	175
Change	66	96	6 361	25	65	19 663
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	30	23	4 925	24	45	6 079
Total instruments dérivés de couverture	27 167	29 787	1 113 925	33 146	32 941	1 086 182

3.5 Risques opérationnels

(cf. Chapitre « Facteurs de risque– Risques opérationnels »)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2015, comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat et au résultat global

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 012	1 070
Sur opérations avec la clientèle	24 007	24 701
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 628	6 870
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	908	927
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 662	2 443
Sur opérations de location-financement	973	1 007
Autres intérêts et produits assimilés	50	19
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	36 240	37 037
Sur opérations avec les établissements de crédit	(899)	(853)
Sur opérations avec la clientèle	(6 698)	(7 527)
Sur dettes représentées par un titre	(4 643)	(4 556)
Sur dettes subordonnées	(1 423)	(1 424)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(2 347)	(2 908)
Sur opérations de location-financement	(247)	(247)
Autres intérêts et charges assimilées	-	(6)
Charges d'intérêts	(16 257)	(17 521)

(1) Dont 458 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 468 millions d'euros au 31 décembre 2014.

4.2 Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	168	(43)	125	317	(177)	140
Sur opérations avec la clientèle	3 659	(234)	3 425	3 589	(234)	3 355
Sur opérations sur titres	56	(79)	(23)	58	(97)	(39)
Sur opérations de change	45	(38)	7	37	(15)	22
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	250	(151)	99	269	(137)	132
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 528	(1 689)	2 839	4 371	(1 603)	2 768
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 975	(531)	2 444	2 859	(423)	2 436
Produits nets des commissions	11 681	(2 765)	8 916	11 500	(2 686)	8 814

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	514	564
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 228	1 525
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	2 323	4 034
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(238)	(223)
Résultat de la comptabilité de couverture	(31)	42
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 796	5 942

(1) La baisse des taux obligataires en 2014 a entraîné une forte hausse de la juste valeur des portefeuilles euros et unités de comptes. La hausse de ces taux en 2015 a conduit à une baisse de la juste valeur de ces portefeuilles, soit une variation de -3,6 milliards sur le portefeuille euros et -0,9 milliard sur le portefeuille en unités de comptes. Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans la note 4.5 " Produits et charges nets des autres activités ".

L'impact du *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB en produit net bancaire est un produit de 245 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre une charge de 47 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 141	(7 162)	(21)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 630	(2 222)	2 408
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 511	(4 940)	(2 429)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	21 492	(21 503)	(11)
Variations de juste valeur des éléments couverts	10 545	(10 851)	(306)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	10 947	(10 652)	295
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	19	(18)	1
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	19	(18)	1
Total Résultat de la comptabilité de couverture	28 652	(28 683)	(31)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 363	(7 372)	(9)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 343	(3 938)	(595)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 020	(3 434)	586
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	39 530	(39 538)	(8)
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 689	(20 745)	(2 056)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	20 841	(18 793)	2 048
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	73	(14)	59
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	73	(14)	59
Total Résultat de la comptabilité de couverture	46 966	(46 924)	42

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	796	902
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	2 396	2 366
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(344)	(173)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	1	(3)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 849	3 092

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 " Coût du risque ".

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(7)	(8)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	9 732	10 454
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	(13 699)	(17 730)
Produits nets des immeubles de placement	215	122
Autres produits (charges) nets	51	37
Produits (charges) des autres activités	(3 708)	(7 125)

(1) La baisse de 722 millions d'euros des Autres produits nets de l'activité d'assurance résulte principalement de la baisse de la collecte nette, qui concerne principalement les contrats en euros.

(2) La baisse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 4 031 millions d'euros est essentiellement due à la baisse de la dotation aux provisions mathématiques sur les contrats (dont + 792 millions d'euros liés aux contrats en unités de comptes et + 1 981 millions d'euros liés aux contrats en euros) ainsi qu'à la diminution de la participation aux bénéfices différée pour 2 533 millions d'euros en lien avec les gains latents sur les actifs obligataires. Ces effets sont compensés par une hausse de la dotation de la provision pour participation aux excédents pour 1 340 millions d'euros

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charges de personnel	(11 319)	(11 044)
Impôts et taxes	(1 088)	(893)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(6 379)	(6 215)
Charges générales d'exploitation	(18 786)	(18 152)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement est la suivante au titre de 2015 :

<i>en milliers d'euros (hors taxes)</i>	31/12/2015						31/12/2014 Retraité	TOTAL
	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	TOTAL	
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	17 647	13 428	2 298	1 746	152	2 128	37 399	36 057
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	3 805	4 196	52	125	9	41	8 228	12 832
Total Honoraires des Commissaires aux comptes	21 452	17 624	2 350	1 871	161	2 169	45 627	48 889

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux amortissements	(1 048)	(1 016)
Immobilisations corporelles	(753)	(746)
Immobilisations incorporelles	(295)	(270)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(1)	(1)
Immobilisations corporelles	5	-
Immobilisations incorporelles	(6)	(1)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 049)	(1 017)

4.8 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(7 015)	(7 513)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(152)	(232)
Prêts et créances	(5 675)	(6 645)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	(75)	(35)
Engagements par signature	(177)	(220)
Risques et charges	(936)	(381)
Reprises de provisions et de dépréciations	4 133	4 725
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	32	268
Prêts et créances	3 449	3 990
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1	3
Autres actifs	9	11
Engagements par signature	180	104
Risques et charges	462	349
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(2 882)	(2 788)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(31)	(35)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(300)	(342)
Récupérations sur prêts et créances amortis	290	321
Décotes sur crédits restructurés	(51)	(44)
Pertes sur engagements par signature	(2)	(2)
Autres pertes	(55)	(53)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(3 031)	(2 943)

Litige OFAC (cf. note 2.3 Office of Foreign Assets Control) : Signature d'un accord le 20 octobre 2015. Un complément de provision d'un montant de 350 millions d'euros avait été enregistré au 30 juin 2015.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(7)	45
Plus-values de cession	23	66
Moins-values de cession	(30)	(21)
Titres de capitaux propres consolidés	(5)	6
Plus-values de cession	12	14
Moins-values de cession	(17)	(8)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	7	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	51

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charge d'impôt courant	(3 170)	(1 884)
Charge d'impôt différé	182	(594)
Charge d'impôt de la période	(2 988)	(2 478)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	8 965	38,00%	(3 407)
Effet des différences permanentes		1,50%	(134)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-1,82%	163
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,03%	(3)
Effet de l'imposition à taux réduit		-1,51%	135
Effet des autres éléments		-2,87%	258
Taux et charge effectifs d'impôt		33,33%	(2 988)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

AU 31 DECEMBRE 2014 RETRAITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	8 178	38,00%	(3 108)
Effet des différences permanentes		-0,59%	48
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-2,14%	175
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,61%	(50)
Effet de l'imposition à taux réduit		-3,02%	247
Effet des autres éléments		-2,57%	210
Taux et charge effectifs d'impôt		30,30%	(2 478)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	478	448
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	478	448
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(24)	1 907
Ecart de réévaluation de la période	1 036	2 720
Transferts en résultat	(724)	(975)
Autres variations	(336)	162
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(203)	714
Ecart de réévaluation de la période	(109)	625
Transferts en résultat	(2)	3
Autres variations	(92)	86
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	14	40
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	14	40
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	116	243
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	115	(847)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(4)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	492	2 505
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	2	(448)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(6)	172
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(11)	149
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	(1)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(15)	(128)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	477	2 377
Dont part du Groupe	519	2 163
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(42)	214



DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

	31/12/2014 Retraité				Variation				31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	6	-	6	(25)	478	-	478	521	484	-	484	496
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	6 067	(1 654)	4 413	4 377	(24)	70	46	46	6 043	(1 584)	4 459	4 423
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 173	(359)	814	809	(203)	49	(154)	(154)	970	(310)	660	655
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	14	(4)	10	10	14	(4)	10	10
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	7 246	(2 013)	5 233	5 161	265	115	380	423	7 511	(1 898)	5 613	5 584
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	195	4	199	201	116	(4)	112	111	311	-	311	312
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	7 441	(2 009)	5 432	5 362	381	111	492	534	7 822	(1 898)	5 924	5 896
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(822)	262	(560)	(550)	2	(11)	(9)	(9)	(820)	251	(569)	(559)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(822)	262	(560)	(550)	2	(11)	(9)	(9)	(820)	251	(569)	(559)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(21)	2	(19)	(19)	(6)	-	(6)	(6)	(27)	2	(25)	(25)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(843)	264	(579)	(569)	(4)	(11)	(15)	(15)	(847)	253	(594)	(584)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 598	(1 745)	4 853	4 793	377	100	477	519	6 975	(1 645)	5 330	5 312

5. Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **les six pôles métiers suivants :**
 - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de proximité en France – LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Gestion de l'épargne et Assurances,
 - Services financiers spécialisés,
 - Banque de financement et d'investissement ;

- auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers"

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres), placements d'assurance-vie, distribution de crédits (notamment à l'habitat et à la consommation) aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture, offres de moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires et gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

2. Banque de proximité en France – LCL

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

La Banque Française Commerciale des Antilles Guyane (BFC-AG), filiale de LCL depuis 2005 et comptabilisée jusqu'à présent dans le pôle AHM, a intégré le réseau LCL en raison de sa TUP avec LCL le 11 mai dernier avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le groupe Cariparma, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative. À noter que Crelan S.A. en Belgique a été cédée le 17 juin 2015.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

4. Gestion de l'épargne et Assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance-vie et d'assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie ;
- les activités d'assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica ;

- les activités d'assurance aux emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Private Banking (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, CA Indosuez Private Banking, etc.).

5. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group et FCA Bank) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement se décompose en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions).

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

Pour rappel, la Banque Française Commerciale des Antilles Guyane (BFC-AG), filiale de LCL depuis 2005 et comptabilisée jusqu'à présent dans le pôle AHM, a intégré le réseau LCL en raison de sa TUP avec LCL le 11 mai dernier avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	31/12/2015							Total
	Banque de proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers ⁽¹⁾	
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	14 493	3 631	2 725	5 653	2 629	4 308	(1 603)	31 836
Charges d'exploitation	(8 117)	(2 561)	(1 598)	(2 750)	(1 336)	(2 542)	(931)	(19 835)
Résultat brut d'exploitation	6 376	1 070	1 127	2 903	1 293	1 766	(2 534)	12 001
Coût du risque	(729)	(134)	(596)	(29)	(657)	(655)	(231)	(3 031)
Résultat d'exploitation	5 647	936	531	2 874	636	1 111	(2 765)	8 970
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	23	-	-	25	164	60	203	475
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(8)	(2)	2	10	4	(7)	(4)	(5)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	5 662	934	533	2 909	804	1 164	(2 566)	9 440
Impôts sur les bénéfices	(2 071)	(340)	(172)	(1 001)	(213)	(407)	1 216	(2 988)
Gains ou pertes nets des activités abandonnées	-	-	(21)	3	(1)	(2)	-	(21)
Résultat net	3 591	594	340	1 911	590	755	(1 350)	6 431
Participations ne donnant pas le contrôle	2	-	81	142	106	1	56	388
Résultat net part du Groupe	3 589	594	259	1 769	484	754	(1 406)	6 043
Actifs sectoriels								
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	109	-	-	1 970	1 777	2 048	666	6 570
dont écarts d'acquisition	1	5 558	2 063	4 985	1 024	487	71	14 189
Total actif	569 220	128 444	68 480	468 147	80 210	631 731	(247 373)	1 698 859

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour +245 millions d'euros en Produit net bancaire, - 84 millions d'euros d'impôt sur les bénéfices, +161 millions d'euros en Résultat net.



<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014							Total
	Banque de proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers (1)	
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	14 243	3 677	2 729	5 109	2 639	3 816	(1 974)	30 239
Charges d'exploitation	(7 986)	(2 533)	(1 527)	(2 558)	(1 351)	(2 292)	(922)	(19 169)
Résultat brut d'exploitation	6 257	1 144	1 202	2 551	1 288	1 524	(2 896)	11 070
Coût du risque	(728)	(183)	(757)	(63)	(1 044)	(252)	84	(2 943)
Résultat d'exploitation	5 529	961	445	2 488	244	1 272	(2 812)	8 127
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(2)	-	(721)	17	136	161	22	(387)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	50	-	4	(3)	51
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(1)	-	-	(22)	-	-	-	(23)
Résultat avant impôt	5 529	960	(278)	2 533	380	1 437	(2 793)	7 768
Impôts sur les bénéfices	(1 986)	(347)	(144)	(835)	(36)	(385)	1 255	(2 478)
Gains ou pertes nets des activités abandonnées	-	-	12	-	(22)	3	-	(7)
Résultat net	3 543	613	(410)	1 698	322	1 055	(1 538)	5 283
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	68	138	43	-	110	359
Résultat net part du Groupe	3 543	613	(478)	1 560	279	1 055	(1 648)	4 924
Actifs sectoriels								
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	78	-	-	104	1 669	1 957	470	4 278
dont écarts d'acquisition	1	5 558	2 119	4 716	1 024	487	71	13 976
Total actif	545 487	130 732	68 021	453 349	81 072	745 271	(261 218)	1 762 714

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 47 millions d'euros en Produit net bancaire, + 16 millions d'euros d'impôt sur les bénéfices, - 31 millions d'euros en Résultat net.

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015				31/12/2014			
	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	4 449	23 578	1 402 796	10 928	3 986	22 315	1 442 082	10 815
Autres pays de l'Union européenne	862	5 279	149 909	2 392	129	5 280	148 510	2 444
Autres pays d'Europe	(359)	819	20 209	717	74	775	18 653	529
Amérique du Nord	469	920	67 834	37	323	780	84 728	62
Amériques Centrale et du Sud	11	47	1 623	-	(15)	47	2 904	-
Afrique et Moyen Orient	372	509	11 352	80	284	426	10 300	92
Asie et Océanie (hors Japon)	171	462	21 035	12	196	456	22 095	14
Japon	68	222	24 101	23	(53)	160	33 442	20
Total	6 043	31 836	1 698 859	14 189	4 924	30 239	1 762 714	13 976

5.3 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Primes émises	30 825	29 746
Variation des primes non acquises	(160)	(77)
Primes acquises	30 665	29 669
Autres produits d'exploitation	140	82
Produits des placements	8 448	8 213
Charges des placements	(315)	(628)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 746	1 311
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	583	4 390
Variation des dépréciations sur placements	(243)	(228)
Produits des placements nets de charges	10 219	13 058
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(34 804)	(36 793)
Produits des cessions en réassurance	434	480
Charges des cessions en réassurance	(541)	(536)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(107)	(56)
Frais d'acquisition des contrats	(2 174)	(2 081)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(1)	(2)
Frais d'administration	(1 416)	(1 338)
Autres produits et charges opérationnels courants	(243)	(546)
Autres produits et charges opérationnels	(5)	(0)
Résultat opérationnel	2 274	1 993
Charge de financement	(403)	(376)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(669)	(528)
Résultat après impôt des activités discontinues	3	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 205	1 088
Participations ne donnant pas le contrôle	4	4
Résultat net part du Groupe	1 201	1 084

(1) Dont - 21 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2015 (- 19 milliards d'euros au 31 décembre 2014), - 2 milliards d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2015 (- 1 milliard d'euros au 31 décembre 2014) et - 12 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2015 (- 17 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	27 271	2 474	(172)	18 631	2 393	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	164 004	14 814	(685)	146 603	18 817	(1 590)
Actions et autres titres à revenu variable	18 243	2 172	(473)	19 249	2 476	(303)
Titres de participation non consolidés	5 808	1 467	(16)	5 455	948	(20)
Total Actifs financiers disponibles à la vente	215 326	20 927	(1 346)	189 938	24 634	(1 913)
Impôts	(6 578)	(7 056)	478	(7 668)	(8 332)	665
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts) comptabilisés directement en capitaux propres	208 748	13 871	(868)	182 270	16 302	(1 248)

	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
<i>(en millions d'euros)</i>				
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 050	3 910	3 039	3 977
Effets publics et valeurs assimilées	10 504	12 415	11 105	13 380
Dépréciations	-	-	-	-
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 554	16 325	14 144	17 357
Prêts et créances	5 682	5 663	5 355	5 346
Immeubles de placement	5 315	7 423	4 091	6 168

	Valeur au Bilan	
	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	97 035	86 501
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	49 056	36 592
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	3 628	13 971
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 580	21 129
Actions et autres titres à revenu variable	16 276	12 874
Instruments dérivés	1 496	1 935

	Valeur au Bilan	
	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Total des placements assurance	336 913	300 029

6. Notes relatives au bilan

À compter du 30 Juin 2015, les titres classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont comptabilisés en date de règlement-livraison, conformément aux pratiques de marché généralement appliquées. Ce changement de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a d'impact ni sur le compte de résultat ni sur la situation nette consolidée.

Sans ce changement de date de comptabilisation, le total aurait été supérieur d'environ 15 milliards d'euros à l'actif et 18 milliards au passif au 31 décembre 2015.

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 302		3 353	
Banques centrales	35 960	3 853	54 551	4 523
Valeur au bilan	39 262	3 853	57 904	4 523

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2015 : un produit de 245 millions d'euros en Produit net bancaire et un profit de 161 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2014 : une charge de - 47 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 31 millions d'euros en Résultat net.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	258 686	313 938
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	85 782	89 519
Valeur au bilan	344 468	403 457
<i>Dont Titres prêtés</i>	296	225

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres	3 407	5 170
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 407	5 170
Titres de dettes	22 038	43 920
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	16 012	35 126
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	6 026	8 794
Prêts et avances	81 720	84 955
<i>Créances sur la clientèle</i>	526	261
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	81 194	84 694
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
Instruments dérivés	151 521	179 893
Valeur au bilan	258 686	313 938

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres	17 528	13 936
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	17 528	13 936
Titres de dettes	67 609	73 771
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	38 911	36 592
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	3 631	13 976
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	25 067	23 203
Prêts et avances	645	1 812
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	645	1 613
<i>Créances sur la clientèle</i>	-	199
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
Valeur au bilan	85 782	89 519

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	218 157	287 495
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	32 036	31 428
Valeur au bilan	250 193	318 923

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert	22 097	34 876
Titres donnés en pension livrée	46 614	74 442
Dettes représentées par un titre	3	-
Instruments dérivés	149 443	178 177
Valeur au bilan	218 157	287 495

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés	32 036	-	3 814	-
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	-	-	-	-
<i>Autres dépôts</i>	7 247	-	3 814	-
<i>Passifs subordonnés</i>	-	-	-	-
Titres de dettes	24 789	(202)	27 614	(86)
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total Passifs financiers à la juste valeur	32 036	(202)	31 428	(86)

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	77 923	3 371	(334)	71 816	3 376	(262)
Obligations et autres titres à revenu fixe	213 463	15 551	(2 050)	204 561	19 968	(1 771)
Actions et autres titres à revenu variable	21 391	2 653	(576)	21 940	2 938	(391)
Titres de participation non consolidés	10 095	2 839	(136)	9 274	2 487	(631)
Total des titres disponibles à la vente	322 872	24 414	(3 096)	307 591	28 769	(3 055)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	322 872	24 414	(3 096)	307 591	28 769	(3 055)
Impôts		(7 855)	1 017		(9 229)	832
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) ⁽²⁾		16 559	(2 079)		19 540	(2 223)

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 43 millions d'euros (179 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraits) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 342 millions d'euros (3 010 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraits).

(2) Pour les sociétés d'assurance, les gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) sont compensés par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt à hauteur de 10 260 millions d'euros au 31 décembre 2015 et de 12 885 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraits (cf. Note 6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	9 597	10 488
Titres non cotés sur un marché actif	9 597	10 488
Prêts et avances	80 304	89 981
Comptes et prêts	60 357	57 152
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	5 419	7 192
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	6 587	2 702
Valeurs reçues en pension	38	57
Titres reçus en pension livrée	19 466	32 320
Prêts subordonnés	439	449
Autres prêts et créances	4	3
Valeur brute	89 901	100 469
Dépréciations	(468)	(431)
Valeur au bilan	89 433	100 038

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	13 025	11 921
Titres non cotés sur un marché actif	13 025	11 921
Prêts et avances	733 968	705 053
Créances commerciales	21 975	21 929
Autres concours à la clientèle	688 100	661 188
Titres reçus en pension livrée	4 602	2 392
Prêts subordonnés	142	140
Créances nées d'opérations d'assurance directe	911	703
Créances nées d'opérations de réassurance	349	304
Avances en comptes courants d'associés	1 026	1 047
Comptes ordinaires débiteurs	16 863	17 350
Valeur brute	746 993	716 974
Dépréciations	(21 430)	(21 843)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	725 563	695 131
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	6 124	6 245
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	9 009	8 836
Valeur brute	15 133	15 081
Dépréciations	(310)	(328)
Valeur nette des opérations de location-financement	14 823	14 753
Valeur au bilan	740 386	709 884

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	19 974	19 172
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 661	10 418
Total	30 635	29 590
Dépréciations	(6)	(7)
Valeur au bilan	30 629	29 583



6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2015

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	9 684	-	9 560	124	9 684	9 594	-	9 470	124	9 594	90	-	-	-
Instruments de capitaux propres	124	-	-	124	124	124	-	-	124	124	-	-	-	-
Titres de dette	9 560	-	9 560	-	9 560	9 470	-	9 470	-	9 470	90	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	2 256	-	2 256	-	2 181	2 256	-	2 256	-	2 256	(75)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 256	-	2 256	-	2 181	2 256	-	2 256	-	2 256	(75)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	13 958	-	11 404	2 554	13 792	11 769	-	11 304	465	11 769	2 023	-	-	-
Instruments de capitaux propres	1 388	-	-	1 388	1 388	465	-	-	465	465	923	-	-	-
Titres de dette	12 570	-	11 404	1 166	12 404	11 304	-	11 304	-	11 304	1 100	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	11 471	9 808	1 301	362	11 471	8 286	5 977	2 309	-	8 286	3 185	-	-	-
Titres de dette	1 631	-	1 269	362	1 631	1 270	-	1 270	-	1 270	361	-	-	-
Prêts et avances	9 840	9 808	32	-	9 840	7 016	5 977	1 039	-	7 016	2 824	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	570	-	570	-	563	490	-	490	-	494	69	-	-	-
Titres de dette	570	-	570	-	563	490	-	490	-	494	69	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	37 939	9 808	25 091	3 040	37 691	32 395	5 977	25 829	589	32 399	5 292	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs transférés	37 939	9 808	25 091	3 040	37 691	32 395	5 977	25 829	589	32 399	5 292	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))



ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2014

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	27 489	-	27 264	225	27 489	26 322	-	26 097	225	26 322	1 167	-	-	-
Instruments de capitaux propres	225	-	-	225	225	225	-	-	225	225	-	-	-	-
Titres de dette	27 264	-	27 264	-	27 264	26 097	-	26 097	-	26 097	1 167	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	2 605	-	2 605	-	2 850	2 605	-	2 605	-	2 605	245	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 605	-	2 605	-	2 850	2 605	-	2 605	-	2 605	245	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	12 223	-	9 807	2 416	12 232	9 894	-	9 807	87	9 894	2 338	-	-	-
Instruments de capitaux propres	461	-	-	461	461	87	-	-	87	87	374	-	-	-
Titres de dette	11 762	-	9 807	1 955	11 771	9 807	-	9 807	-	9 807	1 964	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	18 587	13 071	3 864	1 652	18 546	12 765	8 957	3 808	-	13 730	4 816	-	-	-
Titres de dette	5 516	-	3 864	1 652	5 516	3 808	-	3 808	-	3 808	1 708	-	-	-
Prêts et avances	13 071	13 071	-	-	13 030	8 957	8 957	-	-	9 922	3 108	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	2 131	-	2 131	-	2 090	2 131	-	2 132	-	2 132	(42)	-	-	-
Titres de dette	2 131	-	2 131	-	2 090	2 131	-	2 132	-	2 132	(42)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	63 035	13 071	45 671	4 293	63 207	53 717	8 957	44 449	312	54 683	8 524	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs transférés	63 035	13 071	45 671	4 293	63 207	53 717	8 957	44 449	312	54 683	8 524	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2015, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 20 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 9 069 millions d'euros au 31 décembre 2015. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 13 036 millions d'euros. Ainsi, le montant des titres utilisés sur le marché est de 4 306 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 2 206 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Titrisations Cariparma

Au 31 décembre 2015, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 8 365 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2015

Au 31 décembre 2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole S.A., née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards de titres subordonnés.

Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	431	-	4	(6)	39	-	-	468
Créances sur la clientèle	21 843	(59)	5 820	(6 288)	206	(36)	(56)	21 430
<i>dont dépréciations collectives</i>	6 376	(22)	768	(814)	99	-	(13)	6 394
Opérations de location-financement	328	(12)	206	(221)	-	-	9	310
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	-	-	(1)	-	-	-	6
Actifs financiers disponibles à la vente	1 866	203	498	(395)	15	-	(45)	2 142
Autres actifs financiers	170	-	78	(53)	(6)	(4)	2	187
Total Dépréciations des actifs financiers	24 645	132	6 606	(6 964)	254	(40)	(90)	24 543

	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	408	-	11	(27)	39	-	-	431
Créances sur la clientèle	22 044	(1)	6 923	(7 148)	202	(179)	2	21 843
<i>dont dépréciations collectives</i>	6 530	-	1 016	(1 218)	100	(18)	(34)	6 376
Opérations de location-financement	622	-	156	(377)	-	(155)	82	328
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	-	-	(3)	-	-	-	7
Actifs financiers disponibles à la vente	2 155	(13)	407	(695)	15	(3)	-	1 866
Autres actifs financiers	178	-	42	(54)	4	-	-	170
Total Dépréciations des actifs financiers	25 417	(14)	7 539	(8 304)	260	(337)	84	24 645

6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2015 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	583	1 222	15	-	-	1 820	9	1 829
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	203	2 845	-	-	277	3 325	(217)	3 108
Brésil	-	-	-	48	104	152	-	152
Chine	-	137	-	-	13	150	-	150
Espagne	80	2 398	1	150	-	2 629	(21)	2 608
Etats-Unis	-	157	-	-	398	555	(5)	550
France	8 524	29 387	42	990	-	38 943	(1 725)	37 218
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	-	686	-	-	67	753	-	753
Irlande	2	-	-	-	-	2	-	2
Italie	5	5 802	-	99	36	5 942	(267)	5 675
Japon	-	1 370	-	114	487	1 971	-	1 971
Maroc	-	371	-	-	140	511	-	511
Portugal	-	566	-	1	-	567	(2)	565
Russie	-	-	-	-	9	9	-	9
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-
Vénézuéla	-	-	-	6	-	6	-	6
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 397	44 941	58	1 408	1 531	57 335	(2 228)	55 107

31/12/2014 Retraité (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	434	1 407	28	-	-	1 869	(9)	1 860
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	179	3 123	-	-	917	4 219	(217)	4 002
Brésil	-	87	-	58	11	156	-	156
Chine	-	203	-	-	2	205	-	205
Espagne	77	2 506	-	150	-	2 733	(12)	2 721
Etats-Unis	-	142	-	-	2 632	2 774	(4)	2 770
France	7 284	32 883	20	830	428	41 445	(1 834)	39 611
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	-	793	-	-	49	842	-	842
Irlande	3	-	-	-	50	53	-	53
Italie	47	6 170	-	111	253	6 581	(348)	6 233
Japon	-	1 675	-	406	22	2 103	-	2 103
Maroc	-	193	-	-	38	231	-	231
Portugal	-	-	-	1	35	36	-	36
Russie	-	4	-	-	7	11	-	11
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-
Vénézuéla	-	-	-	6	-	6	-	6
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	8 024	49 186	48	1 562	4 444	63 264	(2 424)	60 840

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes de couverture	
	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Allemagne	252	263
Arabie Saoudite	-	-
Belgique	427	866
Brésil	-	-
Chine	-	-
Espagne	843	835
Etats-Unis	5	19
France	28 774	30 677
Grèce	-	-
Hong-Kong	-	-
Irlande	623	632
Italie	6 297	6 136
Japon	-	-
Maroc	-	-
Portugal	3	4
Russie	-	-
Syrie	-	-
Ukraine	-	-
Vénézuela	-	-
Yémen	-	-
Total Exposition	37 224	39 432

DETTES SOUVERAINES – ACTIVITÉ BANCAIRE
Variations entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions/ Augmentations	Solde au 31/12/2015
Espagne	77	-	-	-	-	-	3	80
France	7 284	67	-	10	(109)	(266)	1 538	8 524
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	-	(1)	-	2
Italie	47	-	-	-	(40)	(2)	-	5
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 411	67	-	10	(149)	(269)	1 541	8 611
Espagne	2 506	(23)	-	11	(500)	(127)	531	2 398
France	32 883	(273)	(13)	(64)	(4 047)	(5 393)	6 294	29 387
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	6 170	56	-	(10)	(51)	(1 944)	1 581	5 802
Portugal	-	(13)	-	14	-	-	565	566
Actifs financiers disponibles à la vente	41 559	(253)	(13)	(49)	(4 598)	(7 464)	8 971	38 153
Espagne	-	-	-	-	-	-	1	1
France	20	(2)	-	-	-	(128)	152	42
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	20	(2)	-	-	-	(128)	153	43
Espagne	150	-	-	-	-	-	-	150
France	830	(24)	-	-	(33)	-	217	990
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	111	(11)	-	-	-	(1)	-	99
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	1 092	(35)	-	-	(33)	(1)	217	1 240
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	428	(6)	-	-	-	(422)	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	50	-	-	-	-	(50)	-	-
Italie	253	-	-	-	-	(217)	-	36
Portugal	35	-	-	-	-	(35)	-	-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	766	(6)	-	-	-	(724)	-	36
Total activité Banque	50 848	(229)	(13)	(39)	(4 780)	(8 586)	10 882	48 083


 Variations entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions / Augmentations	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne	74	-	-	-	-	(80)	83	77
France	4 483	65	-	37	(124)	(148)	2 971	7 284
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	-	-	-	3
Italie	48	-	-	-	(1)	-	-	47
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 608	65	-	37	(125)	(228)	3 054	7 411
Espagne	28	5	(2)	18	-	(199)	2 656	2 506
France	38 218	(110)	1	(23)	(2 289)	(11 412)	8 498	32 883
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	91	-	-	(1)	-	(90)	-	-
Italie	4 892	367	(1)	95	-	(1 151)	1 968	6 170
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	43 229	262	(2)	89	(2 289)	(12 852)	13 122	41 559
Espagne	13	-	-	-	-	(13)	-	-
France	96	-	-	-	-	(96)	20	20
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	7	-	-	-	-	(7)	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	116	-	-	-	-	(116)	20	20
Espagne	-	-	-	-	-	-	150	150
France	784	-	-	29	(96)	(167)	280	830
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	153	-	-	-	(33)	(9)	-	111
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	938	-	-	29	(129)	(176)	430	1 092
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	812	-	-	-	-	(459)	75	428
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	50	50
Italie	-	-	-	-	-	-	253	253
Portugal	-	-	-	-	-	-	35	35
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	812	-	-	-	-	(459)	413	766
Total activité Banque	49 703	327	(2)	155	(2 543)	(13 831)	17 039	50 848

DETTES SOUVERAINES – ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Variations entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions/Augmentations	Solde au 31/12/2015
Espagne	835	(6)	-	-	-	(9)	23	843
France	30 677	(311)	(4)	49	(6)	(10 756)	9 125	28 774
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	632	(9)	-	1	-	(1)	-	623
Italie	6 136	157	(2)	(24)	(213)	(177)	420	6 297
Portugal	4	(1)	-	-	-	-	-	3
Total activité Assurance	38 284	(170)	(6)	26	(219)	(10 943)	9 568	36 540

Variations entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions/Augmentations	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne	592	231	-	-	-	(2)	14	835
France	22 035	3 361	(109)	(24)	(7)	(8 558)	13 979	30 677
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	576	57	-	-	-	(1)	-	632
Italie	4 920	602	(26)	(1)	(25)	(722)	1 388	6 136
Portugal	954	171	(55)	(9)	-	(1 070)	13	4
Total activité Assurance	29 077	4 422	(190)	(34)	(32)	(10 353)	15 394	38 284

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	62 740	62 829
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	5 874	8 707
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	3 405	5 350
Valeurs données en pension	105	-
Titres donnés en pension livrée	30 064	35 605
Valeur au bilan	92 909	98 434

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	247 821	215 440
Comptes d'épargne à régime spécial	254 943	246 446
Autres dettes envers la clientèle	154 341	149 215
Titres donnés en pension livrée	3 945	9 714
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 063	847
Dettes nées d'opérations de réassurance	266	345
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	756	679
Valeur au bilan	663 135	622 686

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	234	275
Titres du marché interbancaire	16 461	18 735
Titres de créances négociables	69 617	82 374
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	78 107	80 097
Autres dettes représentées par un titre	3 391	4 023
Valeur au bilan	167 810	185 504
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	23 224	18 664
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	5 504	6 553
Dépôt de garantie à caractère mutuel	156	148
Titres et emprunts participatifs	122	122
Valeur au bilan	29 006	25 487

(1) Ce poste comprend les émissions de type " Covered Bonds ".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables " TSR ".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super subordonnés " TSS " et de titres subordonnés à durée indéterminée " TSDI ".

Au 31 décembre 2015, l'encours des titres super subordonnés est de 4 575 millions d'euros contre 4 630 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD 4 / CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive entre le 1^{er} janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD 4 et du CRR) et le 1^{er} janvier 2022 des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (« *bail-in* ») dans certaines circonstances et notamment en cas de résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 Aout 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière transposant, en droit français, la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB) du 15 mai 2014.

Les différents types de dettes subordonnées émises par le Crédit Agricole et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous.

► Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres « super-subordonnés » prévus par l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

▶ Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

A noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, TSS (Titres Super Subordonnés), prêts participatifs accordés à l'émetteur et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu* vis-à-vis des autres TSR de même rang et subordonnés à toutes les autres dettes de rang supérieur.

▶ Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

▪ Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRR/CRD 4

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur (y compris TSR et TSDI).

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en-dessous du ratio de fonds propres minimum légal tel que défini par le Pilier 1 ou par le Pilier 2, ou si l'ACPR anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision.

▪ Émissions de titres *Additional Tier 1* (AT1)

Les obligations subordonnées *Additional Tier 1* émises par Crédit Agricole S.A. sont conformes aux nouvelles exigences du CRR/CRD 4 en matière de paiement des coupons et d'absorption des pertes.

Les obligations *Additional Tier 1* émises par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et / ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées, et *pari passu* avec les TSS.

Les titres AT1 émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les AT1 émis par Crédit Agricole S.A. comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7% du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5.125% du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion du régulateur et de l'émetteur, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du groupe Crédit Agricole et du groupe Crédit Agricole S.A.

► Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les titres subordonnés remboursables (TSR) de même que les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les titres super-subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (call option), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

► Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS DE TYPE « COVERED BONDS »

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered Bonds* par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2015 s'élève à 23 milliards en contre-valeur euros.
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2015 s'élève à 2 milliards d'euros.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	271 526	118 003	153 524	131 754	10 345	11 424
Prises en pension de titres ⁽²⁾	96 133	6 941	89 192	38 468	44 276	6 448
Prêts de titres ⁽³⁾	2 357	-	2 357	-	1 388	969
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	370 016	124 944	245 073	170 222	56 010	18 841

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 85,92% des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 84,70 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 62,93 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	327 610	143 069	184 541	158 262	11 729	14 550
Prises en pension de titres ⁽²⁾	106 108	18 728	87 380	66 648	13 441	7 291
Prêts de titres ⁽³⁾	3 026	-	3 026	-	465	2 561
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	436 744	161 797	274 947	224 910	25 635	24 402

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 86,62 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 73,14 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 74,60 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	275 992	118 008	157 984	131 754	15 166	11 064
Mises en pension de titres ⁽²⁾	64 749	6 941	57 808	38 468	11 016	8 325
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	340 741	124 949	215 792	170 222	26 182	19 389

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 88,15 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 71,61% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	332 718	143 070	189 647	158 262	17 091	14 294
Mises en pension de titres ⁽²⁾	104 262	18 728	85 535	66 648	10 555	8 332
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	436 980	161 798	275 182	224 910	27 646	22 626

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 89,93 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 71,42 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Impôts courants	1 990	1 441
Impôts différés	4 199	4 269
Total Actifs d'impôts courants et différés	6 189	5 710
Impôts courants	698	694
Impôts différés	1 807	2 198
Total Passifs d'impôts courants et différés	2 505	2 892

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Décalages temporaires comptables-fiscaux	4 118	4 011
Charges à payer non déductibles	345	350
Provisions pour risques et charges non déductibles	3 973	4 035
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	(200)	(374)
Impôts différés sur réserves latentes	(1 257)	(1 299)
Actifs disponibles à la vente	(1 024)	(1 030)
Couvertures de Flux de Trésorerie	(425)	(469)
Gains et Pertes sur écarts actuariels	192	200
Impôts différés sur résultat et réserves	(469)	(641)
Total Impôts différés	2 392	2 071

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 963 millions d'euros pour 2015 contre 705 millions d'euros en 2014 retraité.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres actifs	37 544	49 452
Comptes de stocks et emplois divers	211	259
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers ⁽¹⁾	34 939	31 910
Comptes de règlements	798	15 753
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	207	215
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 389	1 315
Comptes de régularisation	8 715	14 119
Comptes d'encaissement et de transfert	4 672	10 331
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	622	449
Produits à recevoir	1 999	1 571
Charges constatées d'avance	383	388
Autres comptes de régularisation	1 039	1 380
Valeur au bilan	46 259	63 571

(1) Dont 57 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Garantie et de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Garantie et de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres passifs	27 269	45 600
Comptes de règlements	1 304	19 686
Créditeurs divers	25 567	25 542
Versement restant à effectuer sur titres	366	337
Autres passifs d'assurance	32	35
Comptes de régularisation	18 612	23 419
Comptes d'encaissement et de transfert	4 861	10 175
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 519	1 839
Produits constatés d'avance	3 422	3 572
Charges à payer	6 150	5 346
Autres comptes de régularisation	1 660	2 487
Valeur au bilan	45 881	69 019

6.15 Co-entreprises et entreprises associées

INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2015,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 1 457 millions d'euros (1 563 millions d'euros au 31 décembre 2014),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 5 113 millions d'euros (2 715 millions d'euros au 31 décembre 2014),

FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Group Automobiles (FGA) ont conclu un accord pour prolonger leur *joint-venture* détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est « à ce titre » stratégique pour le développement de l'activité de *joint-venture* Automobiles du Groupe.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».



	31/12/2015						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>							
Co-entreprises							
FCA Bank (2)	50,0%	1 378	-	(46)	121	1 077	392
Autres		79	-	(1)	(189)	235	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)		1 457			(68)	1 312	392
Entreprises associées							
Banque Saudi Fransi	31,1%	2 048	2 570	(40)	246	2 092	-
Eurazeo	15,1%	666	650	(12)	203	636	41
Ramsay – Générale de santé	38,4%	486	443	-	15	228	258
Infra Foch Topco	36,9%	152	168	(45)	(1)	11	141
Alterea	27,7%	435	637	(35)	24	331	104
Korian	23,9%	492	640	(11)	62	453	38
Autres		834	-	(39)	123	1 087	118
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		5 113			672	4 838	700
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		6 570			604	6 150	1 092

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

(2) Anciennement dénommée FGA Capital

	31/12/2014 Retraité						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>							
Co-entreprises							
FCA Bank (2)	50,0%	1 288	-	(41)	105	895	393
Autres		275	-	(10)	(19)	273	9
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)		1 563			86	1 168	402
Entreprises associées							
Banque Saudi Fransi	31,1%	1 770	2 571	(186)	177	1 807	-
B.E.S.	50,0%	-	-	-	(721)	-	-
Eurazeo	14,7%	470	567	(12)	22	438	41
Autres		475	-	(24)	49	362	114
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		2 715			(473)	2 607	155
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		4 278			(387)	3 775	557

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

(2) Anciennement dénommée FGA Capital

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2015. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole sont présentées ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015			
	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
FCA Bank	651	245	19 487	2 153
Entreprises associées				
Banque Saudi Fransi	1 518	974	44 966	6 724
Eurazeo ⁽¹⁾	3 686	1 258	7 349	4 199
Ramsay – Générale de santé	5	5	2 374	610
Infra Foch Topco	11	11	2 869	764
Alteara	53	53	5 716	2 156
Korian	49	49	5 313	1 904

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2014 et du premier semestre 2015.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité			
	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
FCA Bank	599	214	16 921	1 973
Entreprises associées				
Banque Saudi Fransi	1 167	709	41 401	5 803
Eurazeo ⁽¹⁾	4 104	150	13 153	2 815

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2013 et du premier semestre 2014.

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le groupe Crédit Agricole ne peut recevoir de dividendes de certaines sociétés du fait des restrictions suivantes :

Contraintes règlementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres règlementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions règlementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Une filiale du groupe Crédit Agricole CIB, Banque Saudi Fransi, doit soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Saudi Monetary Authority) toute distribution de dividendes.

6.16 Immeubles de placement

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	5 003	1	-	1 739	(880)	-	440	6 303
Amortissements et dépréciations	(393)	(1)	-	(30)	35	-	(36)	(425)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	4 610	-	-	1 709	(845)	-	404	5 878

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	4 381	6	-	957	(354)	-	13	5 003
Amortissements et dépréciations	(364)	(2)	-	(28)	8	-	(7)	(393)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	4 017	4	-	929	(346)	-	6	4 610

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 8 345 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 7 031 millions d'euros au 31 décembre 2014.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

		31/12/2015	31/12/2014
<i>(en millions d'euros)</i>			
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	1
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	8 180	6 895
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	165	135
Valeur de marché des immeubles de placement		8 345	7 031

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	15 860	(129)	-	1 285	(816)	56	58	16 314
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(9 099)	85	-	(765)	521	(33)	(67)	(9 358)
Valeur au bilan	6 761	(44)	-	520	(295)	23	(9)	6 956
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	5 393	15	-	451	(134)	12	(3)	5 734
Amortissements et dépréciations	(3 714)	11	-	(331)	57	(11)	(38)	(4 026)
Valeur au bilan	1 679	26	-	120	(77)	1	(41)	1 708

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	15 430	40	(152)	1 060	(677)	14	145	15 860
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(8 754)	(18)	96	(764)	446	(16)	(89)	(9 099)
Valeur au bilan	6 676	22	(56)	296	(231)	(2)	56	6 761
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	5 141	6	(46)	357	(68)	8	(5)	5 393
Amortissements et dépréciations	(3 425)	(2)	29	(315)	46	(8)	(39)	(3 714)
Valeur au bilan	1 716	4	(17)	42	(22)	-	(44)	1 679

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.18 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2014 Retraité BRUT	31.12.2014 Retraité NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2015 BRUT	31.12.2015 NET
Banque de proximité en France	5 596	5 559	-	-	-	-	-	5 572	5 559
- dont Groupe LCL	5 558	5 558	-	-	-	-	-	5 558	5 558
- dont Caisses Régionales	38	1	-	-	-	-	-	14	1
Banque de proximité à l'international	3 561	2 119	-	-	-	(56)	-	3 487	2 063
- dont Italie	3 042	1 762	-	-	-	-	-	3 042	1 762
- dont Pologne	265	265	-	-	-	(44)	-	221	221
- dont Ukraine	68	-	-	-	-	-	-	50	-
- dont autres pays	186	92	-	-	-	(12)	-	174	80
Gestion de l'épargne et Assurances	4 740	4 716	78	-	-	195	(4)	4 985	4 985
- dont gestion d'actifs	2 164	2 164	78	-	-	8	(4)	2 246	2 246
- dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	-	655	655
- dont assurances	1 262	1 262	-	-	-	-	-	1 262	1 262
- dont banque privée internationale	659	635	-	-	-	187	-	822	822
Services Financiers Spécialisés	2 748	1 024	-	-	-	-	-	2 727	1 024
- dont crédit à la consommation	1 715	954	-	-	-	-	-	1 693	954
- dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
- dont crédit à la consommation - Partenariats automobiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont factoring	464	70	-	-	-	-	-	465	70
Banque de financement et d'investissement	1 807	487	-	-	-	-	-	1 807	487
Activités hors métiers	71	71	-	-	-	-	-	71	71
Total	18 523	13 976	78	-	-	139	(4)	18 649	14 189
Part du Groupe	18 233	13 793	59	-	-	137	(92)	18 337	13 897
Participations ne donnant pas le contrôle	290	183	19	-	-	2	88	398	292

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies pour les besoins de pilotage du Groupe. Ces trajectoires n'intègrent pas les effets positifs des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du plan à moyen terme Ambition Stratégique 2020.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Une reprise de la croissance en zone euro qui demeure fragile et hétérogène : reprise graduelle en France qui s'appuie sur la consommation, retour progressif de la croissance en Italie. Les taux longs européens, malgré des accès de volatilité, devraient rester bas même s'ils remonteront progressivement,
- Un maintien de la croissance aux États-Unis en 2016 grâce à la consommation des ménages, et à une politique monétaire accommodante, avant un ralentissement vers la tendance de long terme,

- Une croissance qui devrait s'améliorer très modérément dans les pays émergents compte tenu de situations différenciées : ralentissement de l'économie en Chine sur plusieurs années, amélioration du Brésil et de la Russie qui s'extraient péniblement de la récession.
- Au 31 décembre 2015, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2015	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de Proximité en France	2,0%	8,0%	8,0%
Banque de Proximité à l'International	2,0% à 5,0%	9,1% à 16,9%	9,5%
Services Financiers Spécialisés	2,0%	8,0% à 8,5%	8,0% à 9,5%
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0%	8,0% à 8,9%	9,5% 80,0% de la marge de solvabilité (Assurances)
Banque de financement et d'investissement	2,0%	9,7%	9,5%

Le relèvement à partir de 2016 des exigences prudentielles au titre du pilier 1 et du pilier 2 par la Banque Centrale Européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. à relever le niveau de fonds propres alloués en pourcentage des emplois pondérés pour certaines entités.

Au 31 décembre 2015, les fonds propres alloués à la Banque de financement et d'investissement sont portés à 9,5% des emplois pondérés (versus 8,0% au 31 décembre 2014) sauf pour la Banque de Proximité en France et le factoring.

La détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2015 pour l'ensemble des pôles métiers reflète la baisse durable des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en Europe et plus particulièrement en France depuis maintenant plusieurs années. Cette évolution se traduit par une baisse de l'ordre de 30 points de base des taux retenus par rapport à fin 2014 pour les filiales françaises, en cohérence avec les hypothèses de taux utilisées pour la construction des budgets et des projections à trois ans.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2015 sont inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2014 à l'exception du taux appliqué aux activités en Pologne pour refléter les prévisions de croissance de Crédit Agricole S.A. plus optimistes pour ce pays.

SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES UGT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE VALORISATION

En 2015	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité aux taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale	
	+100 pb	-50 pb	+50 pb	-10%	+10%
Banque de Proximité en France	(4,2%)	+7,9%	(6,7%)	+8,7%	(8,7%)
Banque de Proximité à l'International	(5,5%)	+6,3%	(5,5%)	+4,3%	(4,3%)
Services Financiers Spécialisés	(1,2%)	+9,0%	(7,7%)	+6,2%	(6,2%)
Gestion de l'épargne et Assurances	(2,9%)	+7,8%	(6,6%)	n.s.	n.s.
Banque de financement et d'investissement	(1,5%)	+6,9%	(6,0%)	+2,1%	(2,1%)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que l'UGT LCL Banque de Proximité en France est la plus sensible aux dégradations des paramètres du modèle.

- S'agissant des paramètres financiers, les scénarios testés ne conduisent à identifier un besoin de dépréciation que pour l'UGT LCL Banque de Proximité en France. En effet:
 - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 270 millions d'euros sur l'UGT LCL Banque de Proximité en France
 - une variation de +100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 20 millions d'euros sur l'UGT LCL Banque de Proximité en France.

S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que la valorisation des UGT est surtout sensible à une dégradation des hypothèses de coût du risque en dernière année de projection. Ainsi :

- une variation de +10% du coût du risque en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 550 millions d'euros, réparti de la manière suivante :
 - 480 millions sur l'UGT LCL Banque de Proximité en France
 - 60 millions sur l'UGT Crédit Agricole Consumer Finance
 - 10 millions sur l'UGT Crédit Agricole Pologne
- Un scénario de variation de 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection n'entraînerait de dépréciation sur aucune UGT. En revanche un scénario de variation de 200 points de base entraînerait une dépréciation de l'ordre de 220 millions sur l'UGT LCL Banque de Proximité en France et de l'ordre de 10 millions d'euros sur l'UGT Crédit Agricole Pologne.

6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2015				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	149 093	5 005	13 140	1 542	168 780
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	94 317	-	10 825	-	105 142
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 349	-	1 139	-	3 488
Participation aux bénéfices différée passive	18 612	74	701	-	19 387
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	264 371	5 079	25 805	1 542	296 797
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(817)	(220)	(50)	(302)	(1 389)
Provisions techniques nettes	263 554	4 859	25 755	1 240	295 408

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Retraité				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	142 896	4 589	11 901	1 495	160 881
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	90 133	-	9 294	-	99 427
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 334	-	748	-	3 082
Participation aux bénéfices différée passive	21 055	92	643	-	21 790
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	256 418	4 681	22 586	1 495	285 180
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(739)	(216)	(49)	(311)	(1 315)
Provisions techniques nettes	255 679	4 465	22 537	1 184	283 865

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 s'analyse ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
	PBD passive	Retraité PBD passive
Participation aux bénéfices différée avant impôt		
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture	17 299	20 552
<i>Dont participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente ⁽¹⁾</i>	15 647	19 633
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	1 652	919
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	(711)	167
Autres participations différées (annulation provision pour risque d'éligibilité)	2 799	1 071
Total	19 387	21 790

(1) cf. Note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

6.20 Provisions

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne logement	933	-	123	-	(153)	-	-	-	903
Risques d'exécution des engagements par signature	421	2	177	(10)	(180)	(17)	-	(1)	392
Risques opérationnels	470	-	99	(32)	(94)	1	-	1	445
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 041	1	160	(228)	(48)	30	-	(43)	1 913
Litiges divers	1 533	(1)	784	(939)	(178)	43	-	(2)	1 240
Participations	23	-	10	(15)	(7)	-	-	1	12
Restructurations	29	(3)	1	(2)	(4)	-	-	(4)	17
Autres risques	1 376	1	458	(199)	(456)	(5)	-	15	1 190
Total	6 826	-	1 812	(1 425)	(1 120)	52	-	(33)	6 112

	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne logement	662	-	280	-	(9)	-	-	-	933
Risques d'exécution des engagements par signature	465	-	220	(175)	(104)	5	-	10	421
Risques opérationnels	541	-	92	(25)	(139)	-	-	1	470
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 683	(16)	216	(228)	(64)	10	(2)	442	2 041
Litiges divers	1 479	1	313	(127)	(180)	46	-	1	1 533
Participations	42	-	8	(24)	(4)	-	-	1	23
Restructurations	40	-	7	(12)	(5)	1	-	(2)	29
Autres risques	1 471	(6)	424	(228)	(241)	(1)	11	(54)	1 376
Total	6 383	(21)	1 560	(819)	(746)	61	9	399	6 826

Au 31 décembre 2015, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 131 millions d'euros (212 millions d'euros en 2014) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

CONTRÔLES FISCAUX

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.**

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013.

L'administration fiscale a notifié un redressement visant à refuser la déduction fiscale opérée, consécutive à la moins-value correspondant à la cession des titres Emporiki Bank issus d'une augmentation de capital réalisée le 28 janvier 2013, soit quatre jours avant la cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank. L'administration fiscale conteste le fait que les titres de cette filiale aient été traités en titres de placement.

Ce redressement est contesté. Au regard des circonstances de l'espèce, il n'est pas provisionné.

- **Contrôle fiscal LCL**

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Depuis le mois de mars 2015, LCL fait l'objet d'une vérification de comptabilité ainsi que d'un contrôle de l'épargne réglementée, portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Une proposition de rectification interruptive de prescription a été reçue fin 2015, au titre du seul exercice 2012 (absence de redressement sur 2011) et un procès-verbal a été établi pour constater les manquements en matière d'épargne réglementée au titre de l'exercice 2011.

La provision comptabilisée couvre le risque estimé.

Le contrôle est toujours en cours.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris**

Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Une proposition de rectification avait été reçue fin 2013. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée la quasi-totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé. Des échanges avec l'Administration se sont poursuivis en 2015. Faute de conclusion au 31 décembre 2015 cette provision est maintenue.

- **Contrôle fiscal Merisma**

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A. a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique toujours contestés, les redressements sont provisionnés.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan**

Crédit Agricole CIB Milan a, lors de chacun des derniers exercices, suite à vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005 à 2011 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes a été engagé concernant l'ensemble des exercices. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Garantie de passif CLSA**

Le groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

A la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Crédit Agricole Private Banking**

Crédit Agricole Private Banking a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013. Une proposition de rectification a été reçue fin 2015.

Crédit Agricole Private Banking contestera de manière motivée la plupart des redressements, lesquels ont été provisionnés à hauteur des risques estimés.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances**

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction Fiscale de Crédit Agricole S.A.

- **Contrôle fiscal Pacifica**

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. Un règlement d'ensemble a été obtenu. Seul un redressement notifié, entièrement provisionné, subsiste et fait l'objet d'un contentieux.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

En complément des paragraphes de la note 2 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période relatifs à l'OFAC (2.3) et l'US Program Suisse-USA (2.4), les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

- **Euribor/Libor et autres indices**

La Commission Européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont répondu à la Commission Européenne sur ces griefs, et ont présenté oralement leurs arguments en défense au cours du mois de juin 2015. La date à laquelle la décision de la Commission Européenne sera rendue n'est pas connue à ce jour.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités de différents pays (USA, Suisse, Corée) dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, ni la date à laquelle elles se termineront.

Enfin, deux actions de groupe (class actions) aux Etats-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont été nommés, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor) sont encore au stade préliminaire de l'examen de leur recevabilité. L'action de groupe « Lieberman » est pour le moment suspendue pour des raisons de procédure devant la Cour fédérale de l'État de New-York. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (motion to dismiss). Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor et Libor, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indument perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

- **Bonds SSA**

Crédit Agricole CIB a reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*). Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB procède à des investigations internes afin de réunir les informations requises. Ce travail se poursuivra en 2016. A ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces procédures ni la date à laquelle elles se termineront.

PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	33 078	22 723
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	25 138	25 082
Ancienneté de plus de 10 ans	26 499	28 899
Total plans d'épargne logement	84 715	76 704
Total comptes épargne logement	11 570	11 911
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	96 285	88 615

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne logement	250	357
Comptes épargne logement	1 330	1 816
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	1 580	2 173

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	183	153
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	92	107
Ancienneté de plus de 10 ans	628	673
Total plans d'épargne logement	903	933
Total comptes épargne logement	-	-
Total provision au titre des contrats épargne logement	903	933

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2015
Plans d'épargne logement	933	123	(153)	-	903
Comptes épargne logement	-	-	-	-	-
Total provision au titre des contrats épargne logement	933	123	(153)	-	903



L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., LCL et les Caisses régionales.

6.21 Capitaux propres

TITRES SUPER SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions de titres subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en capitaux propres - Part du groupe sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2014	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2015	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération	Frais d'émission net d'impôts	Impact en Capitaux propres - Part du Groupe
				(en millions d'unités)	(en millions d'euros)			
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(222)	(8)	1 053
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(85)	(4)	518
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(111)	(6)	883
18/09/2014	USD	1 250	-	1 250	971	(93)	(6)	872
Emissions Crédit Agricole S.A.					3 861	(511)	(24)	3 326
14/10/2014	EUR					(34)	(3)	(37)
13/01/2015	EUR					-	(3)	(3)
Emissions Assurance						(34)	(6)	(40)
TOTAL					3 861	(545)	(30)	3 286

Les mouvements relatifs aux titres subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle sont (Assurance) :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2014	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2015	Montant en euros au cours d'origine
		<i>(en millions d'unités)</i>			<i>(en millions d'euros)</i>
14/10/2014	EUR	745	-	745	745
13/01/2015	EUR	-	-	981	981
TOTAL				1 726	1 726

Les mouvements relatifs aux titres subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres – Part du groupe se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Titres super subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(316)	(194)
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	120	74
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	(24)
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(34)	-
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	13	-
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves	(3)	(3)

6.22 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2015				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	13%	13%	39	775	22
Groupe Amundi	24%	24%	113	994	48
Groupe Caceis	15%	15%	17	199	6
CA Preferred Funding LLC	0%	0%	49	-	54
Agos	39%	39%	102	467	-
Autres entités ⁽¹⁾			68	2 096	28
Total			388	4 531	158

(1) dont 1 726 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	13%	13%	30	751	20
Groupe Amundi	20%	20%	100	661	45
Groupe Caceis	15%	15%	17	189	9
CA Preferred Funding LLC	0%	94%	112	1 937	127
Agos	39%	39%	39	350	-
Autres entités ⁽¹⁾			61	1 091	43
Total			359	4 979	244

(1) dont 745 millions d'euros liés à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisée le 14 octobre 2014 par Crédit Agricole Assurance comptabilisé en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2015			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	51 377	1 770	230	266
Groupe Amundi	12 932	1 657	520	512
Groupe Caceis	54 999	748	114	135
CA Preferred Funding LLC	-	12	12	12
Agos	17 154	973	298	300
Total	136 462	5 160	1 174	1 225

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	52 556	1 809	171	260
Groupe Amundi	13 249	1 540	489	528
Groupe Caceis	50 774	723	(240)	(204)
CA Preferred Funding LLC	1 968	114	114	114
Agos	17 023	975	90	92
Total	135 570	5 161	624	790

6.23 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en millions d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	39 262	-	-	-	-	39 262
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	94 900	22 956	52 605	99 706	74 301	344 468
Instruments dérivés de couverture	1 730	3 097	7 961	14 380	(1)	27 167
Actifs financiers disponibles à la vente	20 807	24 063	90 245	146 459	41 298	322 872
Prêts et créances sur les établissements de crédit	39 996	6 536	39 465	2 579	857	89 433
Prêts et créances sur la clientèle	101 081	74 117	259 386	302 306	3 496	740 386
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 452	-	-	-	-	16 452
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	337	3 742	7 613	18 937	-	30 629
Total Actifs financiers par échéance	314 565	134 511	457 275	584 367	119 951	1 610 669
Banques centrales	2 401	-	1 452	-	-	3 853
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	72 836	16 981	57 668	105 601	(2 893)	250 193
Instruments dérivés de couverture	1 529	1 477	9 325	17 460	(4)	29 787
Dettes envers les établissements de crédit	52 271	8 177	26 354	5 861	246	92 909
Dettes envers la clientèle	545 532	40 051	66 717	9 583	1 252	663 135
Dettes représentées par un titre	48 144	59 917	36 775	22 968	6	167 810
Dettes subordonnées	28	518	10 383	12 461	5 616	29 006
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 063	-	-	-	-	15 063
Total Passifs financiers par échéance	737 804	127 121	208 674	173 934	4 223	1 251 756

(en millions d'euros)	31/12/2014					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	57 904	-	-	-	-	57 904
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	104 204	27 449	73 757	132 307	65 740	403 457
Instruments dérivés de couverture	2 619	1 229	8 990	20 307	1	33 146
Actifs financiers disponibles à la vente	16 330	20 794	94 302	137 987	38 178	307 591
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 974	6 723	39 493	2 311	537	100 038
Prêts et créances sur la clientèle	94 085	77 960	239 544	294 885	3 410	709 884
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 280	-	-	-	-	20 280
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	460	1 470	9 520	18 133	-	29 583
Total Actifs financiers par échéance	346 856	135 625	465 606	605 930	107 866	1 661 883
Banques centrales	3 123	-	1 400	-	-	4 523
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	105 791	17 253	68 055	127 803	21	318 923
Instruments dérivés de couverture	3 583	1 062	10 453	17 840	3	32 941
Dettes envers les établissements de crédit	66 571	6 102	19 571	4 999	1 191	98 434
Dettes envers la clientèle	502 605	40 719	64 389	11 382	3 591	622 686
Dettes représentées par un titre	40 441	49 546	60 376	35 141	-	185 504
Dettes subordonnées	494	138	9 806	8 411	6 638	25 487
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 597	-	-	-	-	18 597
Total Passifs financiers par échéance	741 205	114 820	234 050	205 576	11 444	1 307 095

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(6 986)	(6 772)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(655)	(637)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(93)	(145)
Autres charges sociales	(2 014)	(1 931)
Intéressement et participation	(727)	(713)
Impôts et taxes sur rémunération	(844)	(846)
Total Charges de personnel	(11 319)	(11 044)

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 56 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre une charge de 53 millions d'euros au 31 décembre 2014.

7.2 Effectifs fin de période

Effectifs	31/12/2015	31/12/2014
France	103 788	103 550
Etranger	34 416	34 973
Total	138 204	138 523

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

Cartographie des régimes de retraites supplémentaires en France

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2015	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2014
Pôles Fonctions Centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime professionnel agricole 1,24%	2 843	2 887
Pôles Fonctions Centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime cadres dirigeants art 83	211	216
Pôle Banque de Proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art 83	330	312
Pôle Banque de financement et d'investissement	CA CIB	Régime type art 83	4 802	4 836
Pôle Banque de financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB ⁽¹⁾	Régime type art 83	534	527
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica /SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24%	3 351	3 149
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica /SIRCA	Régime cadres dirigeants art 83	69	73
Pôle Assurances	CACI	Régime type art 83	192	190

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	2 641	1 481	4 122	3 550
Ecart de change	-	132	132	68
Coût des services rendus sur l'exercice	137	46	183	146
Coût financier	40	41	81	107
Cotisations employés	-	13	13	13
Modifications, réductions et liquidations de régime	(52)	(5)	(57)	(2)
Variation de périmètre	7	(2)	5	(90)
Prestations versées (obligatoire)	(181)	(96)	(277)	(178)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	13	(16)	(3)	4
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	(76)	30	(46)	504
Dettes actuarielles au 31/12/N	2 529	1 624	4 153	4 122

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Coût des services	85	41	126	144
Charge/produit d'intérêt net	15	6	21	27
Impact en compte de résultat au 31/12/N	100	47	147	171

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	563	242	805	356
Ecart de change	-	24	24	9
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(5)	33	28	(68)
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	13	(16)	(3)	4
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	(76)	30	(46)	504
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	(68)	71	3	449

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	1 350	1 215	2 565	2 354
Ecart de change	-	104	104	59
Intérêt sur l'actif (produit)	20	36	56	74
Gains / (pertes) actuariels	5	(33)	(28)	69
Cotisations payées par l'employeur	96	31	127	181
Cotisations payées par les employés	-	13	13	13
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	(6)	(2)	(8)	(54)
Taxes, charges administratives et primes	(1)	-	(1)	-
Prestations payées par le fonds	(98)	(90)	(188)	(130)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	1 366	1 274	2 640	2 566

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

(en millions d'euros)	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	260	-	260	235
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	4	-	4	7
Gains / (pertes) actuariels	(1)	-	(1)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	52	-	52	21
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	9	-	9	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(36)	-	(36)	(2)
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	288	-	288	260

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dette actuarielle fin de période	(2 529)	(1 624)	(4 153)	(4 122)
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	1 366	1 274	2 640	2 566
Position nette (passif)/ actif fin de période	(1 163)	(350)	(1 513)	(1 556)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	Euro zone	Hors euro zone	Euro zone	Hors euro zone
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	31/12/2014 Retraité
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,66%	2,42%	1,54%	2,65%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,16%	0,21%	4,17%	9,31%
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,36%	1,83%	1,83%	2,40%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,60%	10,00%	4,30%	10,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	8,3%	137	41	25,4%	323	324	15,7%	460	365
Obligations	69,9%	1 156	320	51,4%	656	654	61,9%	1 812	2132
Immobiliers	4,2%	70		7,7%	98		5,8%	168	
Autres actifs	17,6%	291		15,4%	197		16,7%	488	

(1) dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,09 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,86 %.

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 64% au 31 décembre 2015 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat net - part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de Résultat net - part du Groupe donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration jusqu'en 2008.

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2015. Le dernier plan d'option d'achat d'actions qui est celui de 2008 est arrivé à échéance le 15 juillet 2015 sans que le prix d'exercice ait été atteint.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options de souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A.	2008	Total
	16/07/2008	
Options existantes au 31 décembre 2014	29 000	29 000
Options annulées ou échues en 2015	29 000	29 000
Options exercées en 2015	-	-
Options existantes au 31 décembre 2015	-	-

7.6.2. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AUX SALARIÉS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe Crédit Agricole au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82.000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France, les titres ont été livrés fin 2013 et font l'objet d'une période de conservation de deux ans. A l'international, le calendrier a été adapté en fonction notamment de l'environnement fiscal local. Dans les pays où la livraison n'est pas intervenue en 2013, celle-ci est intervenue fin 2015 sans période de conservation.

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2015.

7.6.3 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2015 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2016, mars 2017 et mars 2018.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	190 969	170 004
. Engagements en faveur des établissements de crédit	24 479	13 138
. Engagements en faveur de la clientèle	166 490	156 866
Ouverture de crédits confirmés	129 971	125 665
- Ouverture de crédits documentaires	3 360	5 529
- Autres ouvertures de crédits confirmés	126 611	120 136
Autres engagements en faveur de la clientèle	36 519	31 201
Engagements de garantie	81 920	81 483
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	7 708	8 757
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 191	2 236
Autres garanties	5 517	6 521
. Engagements d'ordre de la clientèle	74 212	72 726
Cautions immobilières	4 275	4 443
Autres garanties d'ordre de la clientèle	69 937	68 283
Engagements reçus		
Engagements de financement	70 045	70 850
. Engagements reçus des établissements de crédit	66 166	64 016
. Engagements reçus de la clientèle	3 879	6 834
Engagements de garantie	265 367	258 399
. Engagements reçus des établissements de crédit	76 155	69 719
. Engagements reçus de la clientèle	189 212	188 680
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	35 822	33 223
Autres garanties reçues	153 390	155 457

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	190 121	148 656
Titres prêtés	9 028	5 054
Dépôts de garantie sur opérations de marché	23 679	20 912
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	80 727	119 760
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	303 555	294 382
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	319	2
Titres et valeurs reçus en pension	112 891	275 253
Titres vendus à découvert	22 092	34 875
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	135 302	310 130

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2015, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 72,3 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 74,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014, et 16,8 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 17,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014, et 6,1 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 3,8 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 1,4 milliards d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 30,5 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.7 « Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue ».

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 90,7 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 111,5 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole

S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes, en vue d'obtenir des refinancements.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2015.

9. Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE :

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ou hors de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe a opéré au cours de l'année 2015 des reclassements de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances ».

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances ».

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2015, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2015 et la valeur au 31 décembre 2015 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2015			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2015	Valeur de marché estimée au 31/12/2015	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2015	Valeur de marché estimée 31/12/2015	Valeur au bilan 31/12/2015	Valeur de marché estimée 31/12/2015	Valeur au bilan 31/12/2014 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2014 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	806	795	22	21	20	785	775	1 572	1 533
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	359	359	-	-	-	359	359	396	396
Total Actifs reclassés	1 165	1 154	22	21	20	1 144	1 134	1 968	1 929

VARIATION DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT RELATIVE AUX ACTIFS RECLASSÉS

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés en 2015 est reprise dans le tableau ci-dessous

	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2015, jusqu'à la date de reclassement	En 2014 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	2
Total Actifs reclassés	-	2

CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Actifs reclassés en 2015		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact au 31/12/2015		Impact cumulé au 31/12/2014 Retraité		Impact en 2015		Impact cumulé au 31/12/2015	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(46)	(127)	7	8	(39)	(119)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	-	10	10	10	10	20	20
Total Actifs reclassés	-	-	(36)	(117)	17	18	(19)	(99)

10. *Juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	829 819	864 082	1	290 173	573 908
Créances sur les établissements de crédit	89 433	90 388	1	89 522	865
Comptes ordinaires & prêts JJ	12 012	12 411	-	12 374	37
Comptes et prêts à terme	47 877	48 433	-	48 095	338
Valeurs reçues en pension	38	37	-	-	37
Titres reçus en pension livrée	19 466	19 466	-	19 466	-
Prêts subordonnés	439	440	1	95	344
Titres non cotés sur un marché actif	9 597	9 597	-	9 488	109
Autres prêts et créances	4	4	-	4	-
Créances sur la clientèle	740 386	773 694	-	200 651	573 043
Créances commerciales	36 638	37 506	-	18 245	19 261
Autres concours à la clientèle	668 540	699 655	-	161 924	537 731
Titres reçus en pension livrée	4 602	4 602	-	4 449	153
Prêts subordonnés	142	142	-	17	125
Titres non cotés sur un marché actif	12 869	12 871	-	223	12 648
Créances nées d'opérations d'assurance directe	911	911	-	47	864
Créances nées d'opérations de réassurance	349	349	-	-	349
Avance en comptes courants d'associés	950	1 006	-	678	328
Comptes ordinaires débiteurs	15 385	16 652	-	15 068	1 584
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30 629	34 113	34 063	50	-
Effets publics et valeurs assimilées	19 974	22 300	22 275	25	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 655	11 813	11 788	25	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	860 448	898 195	34 064	290 223	573 908



<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014 retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	795 169	834 482	-	280 990	553 492
Créances sur les établissements de crédit	100 038	103 698	-	102 000	1 698
Comptes ordinaires & prêts JJ	9 954	9 954	-	9 951	3
Comptes et prêts à terme	46 767	49 998	-	49 739	259
Valeurs reçues en pension	57	58	-	-	58
Titres reçus en pension livrée	32 320	32 345	-	32 345	-
Prêts subordonnés	449	865	-	563	302
Titres non cotés sur un marché actif	10 488	10 475	-	9 399	1 076
Autres prêts et créances	3	3	-	3	-
Créances sur la clientèle	695 131	730 784	-	178 990	551 794
Créances commerciales	21 806	21 906	-	4 870	17 036
Autres concours à la clientèle	641 104	676 514	-	154 988	521 526
Titres reçus en pension livrée	2 392	2 385	-	2 368	17
Prêts subordonnés	138	137	-	18	119
Titres non cotés sur un marché actif	11 791	11 902	-	207	11 695
Créances nées d'opérations d'assurance directe	703	698	-	112	586
Créances nées d'opérations de réassurance	304	313	-	11	302
Avance en comptes courants d'associés	971	1 007	-	611	396
Comptes ordinaires débiteurs	15 922	15 922	-	15 805	117
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 583	33 553	33 198	355	-
Effets publics et valeurs assimilées	19 173	21 695	21 398	297	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 410	11 858	11 800	58	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	824 752	868 035	33 198	281 345	553 492

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	92 909	93 280	-	92 430	850
Comptes ordinaires & prêts JJ	9 279	9 277	-	9 277	-
Comptes et emprunts à terme	53 461	53 819	-	52 969	850
Valeurs données en pension	105	105	-	105	-
Titres donnés en pension livrée	30 064	30 079	-	30 079	-
Dettes envers la clientèle	663 135	663 546	-	331 529	332 017
Comptes ordinaires créditeurs	247 821	248 100	-	247 612	488
Comptes d'épargne à régime spécial	254 943	254 943	-	3 039	251 904
Autres dettes envers la clientèle	154 341	154 475	-	77 021	77 454
Titres donnés en pension livrée	3 945	3 943	-	3 844	99
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 063	1 063	-	13	1 050
Dettes nées d'opérations de réassurance	266	266	-	-	266
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	756	756	-	-	756
Dettes représentées par un titre	167 810	189 291	32 597	155 157	1 537
Dettes subordonnées	29 006	30 246	25 210	2 428	2 608
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	952 860	976 363	57 807	581 544	337 012

(en millions d'euros)

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014 retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	98 434	108 345	-	107 576	769
Comptes ordinaires & prêts JJ	13 962	14 322	-	14 319	3
Comptes et emprunts à terme	48 867	58 428	-	57 662	766
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	35 605	35 595	-	35 595	-
Dettes envers la clientèle	622 686	621 326	-	515 977	105 349
Comptes ordinaires créditeurs	215 440	215 527	-	215 224	303
Comptes d'épargne à régime spécial	246 446	246 441	-	205 753	40 688
Autres dettes envers la clientèle	149 215	147 854	-	85 259	62 595
Titres donnés en pension livrée	9 714	9 716	-	9 716	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	847	752	-	7	745
Dettes nées d'opérations de réassurance	345	357	-	18	339
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	679	679	-	-	679
Dettes représentées par un titre	185 504	187 642	43 496	143 935	211
Dettes subordonnées	25 487	25 321	22 933	2 388	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	932 111	942 634	66 429	769 876	106 329

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation:

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de mark-to-market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif.

Les réserves bid/ask : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés.
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment – CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debit Value Adjustment – DVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est, en priorité, directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

L'ajustement de FVA (*Funding Valuation Adjustment*)

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou *Funding Valuation Adjustment* lié au financement de ces instruments.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur	Valorisation	Valorisation
		des marchés	fondée sur des	fondée sur des
		actifs pour des	données	données non
		instruments	observables :	observables :
		identiques :		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	258 686	26 594	228 917	3 175
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	526	-	-	526
Titres reçus en pension livrée	81 194	-	81 194	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	25 445	23 693	1 478	274
Effets publics et valeurs assimilées	16 012	15 810	202	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 026	4 478	1 274	274
Actions et autres titres à revenu variable	3 407	3 405	2	-
Instruments dérivés	151 521	2 901	146 245	2 375
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	85 782	58 172	23 368	4 242
Créances sur les établissements de crédit	645	-	645	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	38 911	23 392	15 501	18
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	46 226	34 780	7 222	4 224
Effets publics et valeurs assimilées	3 631	3 631	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 067	21 738	3 148	181
Actions et autres titres à revenu variable	17 528	9 411	4 074	4 043
Actifs financiers disponibles à la vente	322 872	277 411	42 986	2 475
Effets publics et valeurs assimilées	77 923	77 272	651	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	213 463	179 678	33 656	129
Actions et autres titres à revenu variable	31 486	20 461	8 679	2 346 ⁽¹⁾
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	27 167	10	27 140	17
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	694 507	362 187	322 411	9 909
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 115	109
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 740		61
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		17	452	
Total des transferts vers chacun des niveaux		1 757	1 567	170

(1) dont 245 millions d'euros de plus-value latente (dont - 13 millions d'euros d'impôt différé) constatée sur le titre Visa Europe. En effet, compte tenu du projet de rachat de Visa Europe par Visa international, les titres Visa Europe (non cotés) ont été réévalués sur la base des estimations communiquées par Visa International. La juste valeur de ces titres de niveau 3 a été déterminée en appliquant une décote de 25% sur le prix de vente estimé (qui sera versé sous forme de numéraire et d'actions de préférence) afin de prendre en considération les éléments d'incertitude suivants :

- La réalisation définitive de l'opération soumise à autorisation des autorités européennes,
- La liquidité des actions de préférence,
- La répartition du prix de vente entre les membres participants,
- Les litiges potentiels en lien avec l'activité de Visa Europe.

Cette valorisation ne tient pas compte de la clause de complément de prix payable à l'issue d'une période de 4 ans et dont les modalités de versement sont encore mal appréhendées.

Cette transaction devrait intervenir au cours du 2^{ème} trimestre 2016.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des titres AFS et des obligations.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	313 938	49 922	260 058	3 958
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	261	-	-	261
Titres reçus en pension livrée	84 694	-	84 694	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	49 090	47 961	480	649
Effets publics et valeurs assimilées	35 126	34 907	219	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 794	7 887	258	649
Actions et autres titres à revenu variable	5 170	5 167	3	-
Instruments dérivés	179 893	1 961	174 884	3 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	89 519	58 431	27 007	4 081
Créances sur les établissements de crédit	1 613	-	1 613	-
Créances sur la clientèle	199	-	-	199
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	19 237	17 320	35
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	51 115	39 194	8 074	3 847
Effets publics et valeurs assimilées	13 976	13 976	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 203	19 482	3 595	126
Actions et autres titres à revenu variable	13 936	5 736	4 479	3 721
Actifs financiers disponibles à la vente	307 591	262 026	43 015	2 550
Effets publics et valeurs assimilées	71 816	71 483	333	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 561	169 667	34 636	258
Actions et autres titres à revenu variable	31 214	20 876	8 046	2 292
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	33 146	47	32 988	111
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	744 194	370 426	363 068	10 700
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			6 294	32
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 541		864
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		1	569	
Total des transferts vers chacun des niveaux		1 542	6 863	896

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des actions.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	218 157	25 654	189 290	3 213
Titres vendus à découvert	22 097	22 096	-	1
Titres donnés en pension livrée	46 614	390	46 224	-
Dettes représentées par un titre	3	3	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	149 443	3 165	143 066	3 212
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	32 036	8 762	16 452	6 822
Instruments dérivés de couverture	29 787	2	29 382	403
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	279 980	34 418	235 124	10 438
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		46	-	176
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	306	-
Total des transferts vers chacun des niveaux		46	306	176

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.



<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	287 495	37 427	246 126	3 942
Titres vendus à découvert	34 876	34 829	46	1
Titres donnés en pension livrée	74 442	389	74 049	4
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	178 177	2 209	172 031	3 937
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 428	5 165	19 689	6 574
Instruments dérivés de couverture	32 941	-	32 558	383
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	351 864	42 592	298 373	10 899
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			46	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		175		1 367
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	507	
Total des transferts vers chacun des niveaux		175	553	1 367

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mise à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres *corporates*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;

- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les *swaps* annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, *Spread* de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les *swaps* de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type *Power Reverse Dual Currency*, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross-asset* de type *dual range*, les *baskets* de change sur devises émergentes, *Credit Default Baskets*. La détermination des

corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées.

- Les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le *pay-off* dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- Les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité *forward* (aussi appelés « *Vol Bonds* ») ;
- Les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate*. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012.
- Le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la Banque de financement et d'investissement.

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Classes d'instruments	Évaluation bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	2 200	3 181	Produits annulables de maturité longue (<i>swaps</i> annulables, <i>swaps</i> zéro coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité <i>forward</i>	
			Options portant sur une différence de taux		Corrélation CMS	0%/100%
			<i>Swaps</i> de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés	Taux de prépaiement	0%/50%
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélation taux/taux Corrélation taux/change	50%/80% -50%/50%
			Produits multi-sous-jacent (<i>dual range</i> , etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation -Fx/ <i>Equity</i>	-50%/75%
					Corrélation - Change / Change	-20%/50%
					Corrélation - Taux d'intérêt/ <i>Equity</i>	-25%/75%
					Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	-10%/100%
Corrélation - Taux d'intérêt/Change	-75%/75%					
Dérivés de crédit	246	165	CDO sur panier de crédit <i>corporate</i>	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50%/90%



VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponible à la vente			Instruments dérivés de couverture	
		Créances sur la clientèle	Titres détenus à des fins de transaction			Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable
			Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction				Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option				
<i>(en millions d'euros)</i>															
Solde d'ouverture (01/01/2015 Retraité)	10 700	261	649	-	649	3 048	35	199	126	3 721	3 847	-	258	2 292	111
Gains / pertes de la période	363	377	(31)	-	(31)	(337)	-	-	(12)	247	235	-	(179)	289	9
<i>Comptabilisés en résultat</i>	23	358	(31)	-	(31)	(339)	-	-	(12)	247	235	-	(177)	(23)	-
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	340	19	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	(2)	312	9
Achats de la période	2 089	65	3	-	3	321	-	5	67	828	895	-	141	659	-
Ventes de la période	(2 427)	(177)	(451)	-	(451)	(271)	(17)	(204)	-	(753)	(753)	-	(17)	(537)	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénolements de la période	(299)	-	(1)	-	(1)	(291)	-	-	-	-	-	-	-	(7)	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(218)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(217)	-
Transferts	(299)	-	105	-	105	(94)	-	-	-	-	-	-	(74)	(133)	(103)
<i>Transferts vers niveau 3</i>	170	-	109	-	109	55	-	-	-	-	-	-	1	5	-
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(469)	-	(4)	-	(4)	(149)	-	-	-	-	-	-	(75)	(138)	(103)
Solde de clôture (31/12/2015)	9 909	526	274	-	274	2 375	18	-	181	4 043	4 224	-	129	2 346	17

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Passifs financiers détenus à des fins de transaction			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	
	Total	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée			Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>						
Solde d'ouverture (01/01/2015 Retraité)	10 899	1	4	3 937	6 574	383
Gains / pertes de la période	(647)	-	-	(158)	(501)	12
<i>Comptabilisés en résultat</i>	(650)	-	-	(159)	(501)	10
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	3	-	-	1	-	2
Achats de la période	228	-	-	221	-	7
Ventes de la période	(268)	-	-	(261)	-	(7)
Emissions de la période	2 728	-	-	-	2 663	65
Dénouements de la période	(2 371)	-	-	(422)	(1 904)	(45)
Reclassements de la période	(1)	-	-	-	(1)	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-
Transferts	(130)	-	(4)	(105)	(9)	(12)
<i>Transferts vers niveau 3</i>	176	-	-	29	138	9
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(306)	-	(4)	(134)	(147)	(21)
Solde de clôture (31/12/2015)	10 438	1	-	3 212	6 822	403

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2015 à - 330 millions d'euros et se décompose principalement ainsi :

- une variation des gains et pertes de la période de + 1 010 millions d'euros ;
- des achats nets de - 298 millions d'euros ;
- des émissions de 2 728 millions d'euros ;
- des dénouements nets pour 2 072 millions d'euros ;
- des transferts nets d'instruments financiers à hauteur de - 169 millions d'euros s'expliquant principalement par - 207 millions d'euros de titres disponibles à la vente, - 94 millions d'instruments dérivés de transaction, - 91 millions d'instruments dérivés de couverture et + 214 millions d'euros de titres comptabilisés en titres détenus à fins de transaction,
- Des variations liées au périmètre de la période de - 218 millions d'euros.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la Banque de financement et d'investissement.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (*ie.* remboursement anticipé).

- La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation change/change.

L'exposition aux corrélations des activités gérées en extinction, traditionnellement les principales contributrices, ayant fortement décliné sous l'effet couplé des efforts de *deleveraging* et de l'évolution des conditions de marché, les principales expositions aux corrélations proviennent désormais des activités *Cross Asset*.

- Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). Le nominal des *swaps* de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *Mark to Market*, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation « normale » du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (*ie.* corrélations CMS) : 3%

- corrélations *cross assets* (ex : *Equity/FX* ou *IR/Equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5%

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par *book*, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2015, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 6,7 millions d'euros, en léger retrait par rapport au 31 décembre 2014 (+/- 7,1 millions d'euros) et à un niveau comparable à celui du 30 juin 2015 (+/- 6,6 millions d'euros). Aucune évolution majeure n'est observée sur l'un des sous-périmètres.

Les principaux contributeurs sont désormais:

- *Cross Asset* : 3,3 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2014)
- *Long Term FX* : 0,8 million d'euros (vs 0,9 million d'euros)
- *Legacy Rates* : 0,6 million d'euros (vs 0,9 million d'euros)
- *Structured USD*: 1,4 million d'euros (vs 0,8 million d'euros)

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

Le périmètre hors dérivés de taux concerne les titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO : l'ampleur de l'incertitude est captée via un choc de 1 bp sur les *spreads* de crédit.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser ces produits est quasiment nulle.

10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Marge différée au 1^{er} janvier	65	62
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	16	26
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(36)	(23)
Intéressement et participation	-	-
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	-
Marge différée en fin de période	45	65

11. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

COMPTE DE RÉSULTAT

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	37 037	-	37 037
Intérêts et charges assimilées	(17 521)	-	(17 521)
Commissions (produits)	11 500	-	11 500
Commissions (charges)	(2 686)	(3)	(2 683)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 942	-	5 942
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3 092	-	3 092
Produits des autres activités	37 399	(1)	37 400
Charges des autres activités	(44 524)	-	(44 524)
PRODUIT NET BANCAIRE	30 239	(4)	30 243
Charges générales d'exploitation	(18 152)	9	(18 161)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 017)	-	(1 017)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 070	5	11 065
Coût du risque	(2 943)	-	(2 943)
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 127	5	8 122
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(387)	-	(387)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	51	-	51
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(23)	-	(23)
RESULTAT AVANT IMPOT	7 768	5	7 763
Impôts sur les bénéfices	(2 478)	(1)	(2 477)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession	(7)	-	(7)
RESULTAT NET	5 283	4	5 279
Participations ne donnant pas le contrôle	359	-	359
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	4 924	4	4 920

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Résultat net	5 283	4	5 279
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	2 377	-	2 377
Résultat net et autres éléments du résultat global	7 660	4	7 656
Dont part du Groupe	7 087	4	7 083
Dont participations ne donnant pas le contrôle	573	-	573

BILAN ACTIF
Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Caisse, banques centrales	57 904	-	57 904
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	403 457	-	403 457
Instruments dérivés de couverture	33 146	-	33 146
Actifs financiers disponibles à la vente	307 591	-	307 591
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100 038	-	100 038
Prêts et créances sur la clientèle	709 884	-	709 884
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 280	-	20 280
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 583	-	29 583
Actifs d'impôts courants et différés	5 710	(49)	5 759
Compte de régularisation et actifs divers	63 571	-	63 571
Actifs non courants destinés à être cédés	246	-	246
Participation aux bénéfices différée	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	4 278	-	4 278
Immeubles de placement	4 610	-	4 610
Immobilisations corporelles	6 761	-	6 761
Immobilisations incorporelles	1 679	-	1 679
Ecarts d'acquisition	13 976	-	13 976
TOTAL DE L'ACTIF	1 762 714	(49)	1 762 763

Impacts d'IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014

Les impacts sur l'actif au 1^{er} janvier 2014 sont identiques à ceux du 31 décembre 2014.

BILAN PASSIF
Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Banques centrales	4 523	-	4 523
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	318 923	-	318 923
Instruments dérivés de couverture	32 941	-	32 941
Dettes envers les établissements de crédit	98 434	-	98 434
Dettes envers la clientèle	622 686	-	622 686
Dettes représentées par un titre	185 504	-	185 504
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 597	-	18 597
Passifs d'impôts courants et différés	2 892	(15)	2 907
Compte de régularisation et passifs divers	69 019	(137)	69 156
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	285 180	44	285 136
Provisions	6 826	-	6 826
Dettes subordonnées	25 487	-	25 487
Total dettes	1 671 012	(108)	1 671 120
Capitaux propres	91 702	59	91 643
Capitaux propres - part du Groupe	86 723	58	86 665
Capital et réserves liées	27 837	-	27 837
Réserves consolidées	49 169	54	49 115
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 793	-	4 793
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Résultat de l'exercice	4 924	4	4 920
Participations ne donnant pas le contrôle	4 979	1	4 978
TOTAL DU PASSIF	1 762 714	(49)	1 762 763

Impacts d'IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	01/01/2014 publié
Banques centrales	3 021	-	3 021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	295 918	-	295 918
Instruments dérivés de couverture	34 762	-	34 762
Dettes envers les établissements de crédit	99 998	-	99 998
Dettes envers la clientèle	640 725	-	640 725
Dettes représentées par un titre	176 192	-	176 192
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 793	-	8 793
Passifs d'impôts courants et différés	2 224	(15)	2 239
Compte de régularisation et passifs divers	54 387	(133)	54 520
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	878	-	878
Provisions techniques des contrats d'assurance	256 586	44	256 542
Provisions	6 383	-	6 383
Dettes subordonnées	26 633	-	26 633
Total dettes	1 606 500	(104)	1 606 604
Capitaux propres	81 715	55	81 660
Capitaux propres - part du Groupe	76 331	54	76 277
Capital et réserves liées	25 060	-	25 060
Réserves consolidées	43 500	54	43 446
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 670	-	2 670
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	(40)	-	(40)
Résultat de l'exercice	5 141	-	5 141
Participations ne donnant pas le contrôle	5 384	1	5 383
TOTAL DU PASSIF	1 688 215	(49)	1 688 264

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE
Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Résultat avant impôt	7 768	5	7 763
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 033	-	1 033
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	23	-	23
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	18 918	-	18 918
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	387	-	387
Résultat net des activités d'investissement	98	-	98
Résultat net des activités de financement	3 881	-	3 881
Autres mouvements	(1 612)	(5)	(1 607)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	22 728	(5)	22 733
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(7 223)	-	(7 223)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(17 324)	-	(17 324)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(30 090)	-	(30 090)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	10 338	-	10 338
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	92	-	92
Impôts versés	(1 704)	-	(1 704)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(45 911)	-	(45 911)
Flux provenant des activités abandonnées	6	-	6
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	(15 409)	-	(15 409)
Flux liés aux participations	(1 197)	-	(1 197)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 205)	-	(1 205)
Flux provenant des activités abandonnées	(1 037)	-	(1 037)
TOTAL Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(3 439)	-	(3 439)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	3 871	-	3 871
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(776)	-	(776)
Flux provenant des activités abandonnées	(8)	-	(8)
TOTAL Flux nets de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	3 087	-	3 087
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	2 765	-	2 765
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(12 996)	-	(12 996)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	62 468	-	62 468
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	68 638	-	68 638
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(6 170)	-	(6 170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	49 472	-	49 472
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	53 376	-	53 376
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(3 904)	-	(3 904)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(12 996)	-	(12 996)

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Les filiales du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB Algérie et Crédit Agricole Ukraine, doivent soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Banque d'Algérie et la Banque Nationale d'Ukraine) la distribution de dividendes.

12.1.2 SOUTIEN AUX ENTITES STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2015, le montant de ces émissions est de 19 milliards d'euros contre 9 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP (voir note 1.1 pour plus de détail). Au 31 décembre 2015, le montant de ces lignes de liquidités est de 25 milliards d'euros contre 22 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

12.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole.

12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE									
Établissement bancaire et financier									
2 476 Caisses locales	Globale		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
38 Caisses régionales	Globale		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bforbank S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofam	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CRCAM SUD MED. SUC	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Interfimo	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
LCL	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL succursale de Monaco	Globale		Monaco	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mercagantes	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	99,8	100,0
Sircam	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Locam	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Audaxis France	Equivalence		France		Entreprise associée	6,3	25,2	6,3	25,2
Bercy Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
OD COM (ChampagneFM)	Equivalence	S3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
CAM ENERGIE SAS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cercle Bleu	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
CINENEWS	Equivalence		France		Entreprise associée	9,5	25,2	9,5	25,2
Contact FM	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Courrier Picard	Equivalence		France		Entreprise associée	24,9	25,2	24,9	24,3
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole F.C. Investissement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Images en Nord	Equivalence	E1	France		Entreprise associée	13,2	13,2	13,2	13,2
Intersep	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
La Voix Conseil	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
La Voix du Nord	Equivalence		France		Entreprise associée	24,2	25,2	24,2	24,2
La Voix du Nord Multimedia	Equivalence	S3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
L'Aisne Nouvelle	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
L'Immobilier d'A Côté	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Indépendant du P. de Calais	Equivalence		France		Entreprise associée	12,5	25,2	12,5	25,2
Meura	Equivalence	S1	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Capital Investissement	Globale		France		Filiale	99,3	98,4	99,3	98,4
Nord Eclair	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Littoral	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
NORDSPRESS	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Norpicom	Equivalence	S3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	24,2
NECI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nep TV	Equivalence		France		Entreprise associée	22,6	25,2	22,6	24,2
Nord Est Expansion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Picardie Matin	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Presse Flamande	Equivalence		France		Entreprise associée	24,9	25,2	24,9	25,2
Presse Gratuite Lille Metropole	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Prestirimo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Répondances	Equivalence		France		Entreprise associée	23,1	25,2	23,1	25,2
Sepi	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sequana	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SIA	Equivalence	S3	France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Socadif	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
STM	Equivalence		France		Entreprise associée	15,6	25,2	15,6	25,2
Voix du Nord Etudiant	Equivalence		France		Entreprise associée	12,6	25,2	12,6	25,2
Voix du Nord Investissement	Equivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Assurance									
Camca Assurance	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Courtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Lux Finance Management Company	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Réassurance	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Vie	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe CAMCA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sci 32 Liberté	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
Développement touristique-immobilier									
Aquitaine Immobilier Investissement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Foncier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Allan Immobilier Montbeliard	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Immeuble Franche Comté	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caroline Immo	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Jura	Globale	D3	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI ARRAS	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
MSI BOULOGNE/MER	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
MSI CALAIS	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
MSI LE TOUQUET	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
MSI LENS	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
MSI LILLE	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
MSI VALENCIENNES	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
MSI WIMEREUX	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
Nacarat	Equivalence		France		Entreprise associée	30,8	30,8	30,8	30,8
Nord Est Aménagement Promotion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Gestion Immobilière	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Immo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Optimmo S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Patrimoine Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Square Habitat	Equivalence		France		Filiale	40,0	100,0	40,0	100,0
Normandie Seine Foncière	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
NS Immobilier Finance	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
S.A. Foncière de l'Erable	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Arcadim Fusion	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
S.A.S. Chalons Mont Bernard	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Charleville Forest	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Immord	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
S.A.S. Laon Brosselette	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Crystal Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Euralliance Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quartz Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Nord de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Adret Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,9	94,9	94,9	94,9
Amundi diversifié 1	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
Anjou Maine Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaux Rendement	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ARGOAT Finances	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
Armor Fonds Dédié	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Bercy Champ de Mars	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT diversifié 1	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
Brie Picardie Croissance	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Agences Immobilières	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Actions 2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP ACTIONS 3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Obligataire	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Centre-Est	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre France Location Immobilière	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CFM Opalis	Equivalence	S1	France		Entreprise associée		25,2		25,2
Chabrilac	Globale		France		Filiale	100,0	99,1	88,9	88,1
CFR diversifié 1	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
CR Provence Cote d'Azur LCR	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edokial	Globale		France		Filiale	66,0	66,0	58,7	58,7
Emeraude Croissance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Europimmo	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Everbreizh	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCP Centre Loire	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT Crédit Agricole Habitat 2015	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Financière PCA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Finarmor Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds dédié Elstar	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Alsace	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Iroise	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Languedoc	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Lorraine Duo	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Profile 20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
Force Run	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
Force 4	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 29	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GB Affichage	Equivalence	S3	France		Entreprise associée		12,6		15,7
GB Sud	Equivalence	S1	France		Entreprise associée		25,2		25,2
Immobilière de Picardie	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
Inforsud Diffusion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	88,9	88,9
Inforsud Gestion	Globale		France		Filiale	88,9	88,9	88,9	88,9
Le Messenger	Equivalence	E1	France		Filiale	25,2		25,2	
Mericco Delta Print	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	88,9	88,8
Morbihan Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	99,8	99,8	99,8
PCA IMMO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG IMMO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Invest	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Altitude	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picardie Expansion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Centre d'Affaires Parc Lumière	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
SCI LE BRETAGNE	Globale	E1	France		Filiale	75,0		75,0	
SNC Les Fauvins	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 15 place du général de gaulle	Globale	E1	France		Filiale	70,0		70,0	
Scica HL	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE D'EXPLOITATION DES TELEPHERIQUES TARANTAISE-MAURIENNE	Equivalence	E1	France		Filiale	38,0		38,0	
Sud Rhône Alpes Placement	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
Toulouse 31 Court Terme	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
TELE SAINT QUENTIN	Equivalence	E1	France		Filiale	5,6		5,6	
Val de France Rendement	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BANQUE DE PROXIMITE À L'INTERNATIONAL									
Établissement bancaire et financier									
Arc Broker	Globale	E2	Pologne		Filiale	100,0		100,0	
Banca Popolare Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	80,2	80,2	69,3	69,3
Bankoa	Globale		Espagne		Filiale	99,8	99,8	99,8	99,8
Cariparma	Globale		Italie		Filiale	86,5	86,5	86,5	86,5
Carispezia	Globale		Italie		Filiale	80,0	80,0	69,2	69,2
Crédit Agricole Group Solutions	Globale	E2	Italie		Filiale	100,0		84,6	
CREDIT AGRICOLE BANK	Globale		Ukraine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Albania S.A.	Globale	S2	Albanie		Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale		Egypte		Filiale	60,5	60,5	60,5	60,5
Crédit Agricole Financement	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Romania	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Service sp z o.o.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filiale	78,7	78,7	78,7	78,7
Centea (entité opaque abs par E31910)	Equivalence	S2	Belgique		Entreprise associée		50,0		50,0
Crélan Insurance SA	Equivalence	S2	Belgique		Entreprise associée		50,0		50,0
Crélan SA	Equivalence	S2	Belgique		Entreprise associée		50,0		50,0
Europabank	Equivalence	S2	Belgique		Entreprise associée		50,0		50,0
Lukas Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Belgium CA S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc Succursale de France	Globale		France	Maroc	Succursale	100,0	100,0	78,7	78,7
LIB Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade	Equivalence	S2	Belgique		Entreprise associée		50,0		50,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISES									
Établissement bancaire et financier									
Aetran Administratieve Dienstverlening B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Agos	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolta	Equivalence		France		Entreprise associée	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfbo Financieringen B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
BCC Credito Consumo	Equivalence	S2	Italie		Entreprise associée		40,0		24,4
Creaffi	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.	Globale	S3	Grèce		Filiale		100,0		100,0
Crediet Maatschappij "De IJssel" B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia	Globale	S3	Slovaquie		Filiale		100,0		100,0
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealerservice B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
DMC Groep N.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
DNV B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
EPL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR GmbH	Globale	D1	Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Hispania S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlij B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
FCA Capital France S.A.	Equivalence	D1	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	Equivalence	D1	Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital España EFC S.A.	Equivalence	D1	Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Ireland Plc	Equivalence	D1	Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	Equivalence	D1	Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence	D1	Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Polska	Equivalence	D1	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Germany GmbH	Equivalence	D1	Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH	Equivalence	D1	Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	Equivalence	E2	Grèce		Co-entreprise	50,0		50,0	
FCA Capital Belgium S.A.	Equivalence	D1	Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Denmark A/S	Equivalence	D1	Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Denmark A/S, Finland Branch	Equivalence	D3	Finlande		Co-entreprise	50,0		50,0	
FCA Capital Hellas S.A.	Equivalence	D1	Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital IFIC	Equivalence	D1	Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Norge AS	Equivalence	E2	Norvege		Co-entreprise	50,0		50,0	
FCA Capital Re Limited	Equivalence	D1	Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Sverige	Equivalence	E2	Suede		Co-entreprise	50,0		50,0	
FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence	D1	Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services Portugal S.A.	Equivalence	D1	Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Finance Polska Sp. Zo.o.	Equivalence		Pologne		Co-entreprise		50,0		50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence	D1	Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing Polska	Equivalence	D1	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing GmbH	Equivalence	D1	Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence	D1	Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	44,0	50,0	44,0
GSA Ltd	Globale	E2	Maurice		Filiale	100,0		100,0	
NL Findio B.V.	Globale	D1	Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	97,9	100,0	97,9	100,0
FCA Leasing France	Equivalence	D1	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC	Equivalence	S1	France		Co-entreprise		50,0		50,0
FORSO Denmark	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Finance OY	Equivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Norge	Equivalence		Norvege		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Nordic A.B.	Equivalence		Suede		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence		Chine		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
lebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank group	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Krediet 78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mahuko Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Menafinance	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo	Globale	S1	Royaume-Uni		Filiale		100,0		100,0
NVF Voorschotbank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Ribank	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de développement du financement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys	Globale	S2	France		Filiale		100,0		100,0
THEOFINANCE LTD	Globale	S2	Maurice	France	Filiale		100,0		100,0
THEOFINANCE SA	Globale	S2	Uruguay	France	Filiale		100,0		100,0
Tunisia Factoring	Equivalence	S2	Tunisie		Entreprise associée		36,4		36,4
VoordeelBank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifp	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Espagne	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	88,5	88,5
Crédit du Maroc Leasing	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8
Credium	Globale	S3	République Tchèque		Filiale		100,0		100,0
Emporiki Rent L.T.L	Globale	S3	Grèce		Filiale		100,0		100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer services España, S.A.	Equivalence	D1	Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
FCA Fleet Services Uk Ltd	Equivalence	D1	Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxball	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucalfeet	Equivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
Unifergie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Agence Investissement S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance									
ARES Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers									
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)	Equivalence		France		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de développement d'assurances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	Equivalence		Chine		Entreprise associée	33,3	33,3	25,2	26,7
AMUNDI Asset Management	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Amundi AI LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI AI S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Amundi Belgium	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI DEUTSCHLAND	Globale		Allemagne		Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
Amundi Distributors Usa Llc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI GLOBAL SERVICES	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI	Globale	D1	France		Filiale	75,5	80,0	75,5	80,0
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI HONG KONG BRANCH	Globale		Hong Kong		Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale		Hong-Kong		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C.S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	86,5	89,0
AMUNDI Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Intermédiation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Investments USA LLC	Globale	S4	Etats-Unis		Filiale		100,0		80,0
AMUNDI Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Japan Holding	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Japan Securities Cy Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Luxembourg S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaisie		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Nederland (Amsterdam)	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Smith Breeden	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Tenue de Comptes	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Ventures	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Baw ag PSK Invest	Globale	E3	Autriche		Filiale	100,0		75,5	
BFT Investment Managers	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Private Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA CEB S.A.	Globale		France		Filiale	85,0	85,0	85,0	85,0
CA CEB (Canada) Ltd.	Globale		Canada		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CA CEB (USA) Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS BANK France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Amsterdam)	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Brussels)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Dublin)	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (London)	Globale	E2	Royaume-Uni		Succursale	100,0		85,0	
CACEIS Bank Luxembourg (Milan)	Globale		Italie		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Nyon)	Globale	E2	Suisse		Succursale	100,0		85,0	
CACEIS Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CA CEB Corporate Trust	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CA CEB Fund Administration	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
CA CEBS Ireland Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CA CEBS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
CPR AM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	Globale		Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	Globale		Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg succursale d'Italie	Globale	E2	Italie	Luxembourg	Succursale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.	Globale	S3	Bahamas		Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Suisse (Hong-Kong)	Globale		Hong kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Singapour)	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco	Globale		Monaco		Filiale	70,1	70,1	69,0	69,0
Ebole Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Finanziaria Indosuez International Ltd.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fund Channel	Equivalence		Luxembourg		Entreprise associée	50,0	50,0	37,8	40,0
KS KB	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
LCL Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
NH-CA Asset Management Ltd.	Equivalence		Corée du sud		Entreprise associée	30,0	40,0	22,7	32,0
Société Générale Gestion (S2G)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
State Bank of India Fund Management	Equivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	27,9	29,6
WAFIA Gestion	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	25,7	27,2
Sociétés d'investissement									
CA Brasi DTVM	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance									
Assurances Mutuelles Fédérales	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANW	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale France	Globale		France		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale Pologne	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	Globale	D4	Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GNB SEGUROS (Anciennement BES SEGUROS)	Globale		Portugal		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0
Médicale de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM									
ACA CIA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
ACA JOU	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
AGRICOLE RIVAGE DETTE	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	88,0		88,0	
Amundi Absolute Credit	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		29,8		23,8
AMUNDI ARMONIA (ex Amundi Corporate 3 Anni)	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi Funds Equity Global Minimum Variance	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		23,0		18,4
AMUNDI GRD 24 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi Hk - Green Planet Fund	Globale		Hong Kong		Entité structurée contrôlée	98,9	99,0	74,7	79,2
Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP)	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		100,0		80,0
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OC	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		100,0		80,0
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OV	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		53,2		42,6
Amundi Performance Absolue Equilibre	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUN TRESO CT PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	54,2	77,3	54,2	77,3
ARTEMID	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	90,0		90,0	
BFT opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA 2015 COMPARTIMENT 2	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOISE	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Chorial Allocation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,9	75,3	79,9
CNP ACP OBLIG	Equivalence	E1	France		Co-entreprise structurée	50,0		50,0	
CNP ACP 10 FCP	Equivalence	E1	France		Co-entreprise structurée	49,9		49,9	
CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP.TER.PART.A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART.BIS.PART.A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
FCPR PREDICA 2007 C2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
FCPR PREDICA 2008 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE IA1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE IA2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,8	93,8	93,8	93,8
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - RE 2015 - 1	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT MD CAP 2.05/12/22	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FEDERIS CORE EU CR 19 MM	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	43,6		43,6	
Federval	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Genavent	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,3	52,3	39,5	41,8
Genavent Partners Lp	Globale		Bats-Lhis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
GRD TOBAMABA	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
GRD01	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD04	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,1	97,4	97,1	97,4
GRD10	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD23	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,1	89,3	71,9	71,4
Predica 2005 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
Predica 2006 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES II	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,7	100,0	99,7
PREDIQUANT STRATEGIES	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GR 0% 28	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	94,9	94,9	94,9	94,9
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale	E2	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56%06-21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	80,7	78,9	80,7	78,9
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06-16 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-17 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 2027	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	75,9	75,9	75,9	75,9
PREMIUM GREEN TV 23/05/2022 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREENH.33%06-29/10/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255% 25/04/35	Globale	E2	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Fonds UC									
91 fonds UC dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95%	Globale		France		Entité structurée contrôlée	> 95 %	/	> 95 %	/
ACTIONS 70	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		37,1		37,1
AF EQUIL GLOB AHE CAP	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,8		50,8	
AF INDEX EO JAPAN AE CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	48,5	43,8	48,5	43,8
AF INDEX EO USA A4E	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	82,7	87,7	82,7	87,7
AMAC.EU.ISR.-P-3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	81,2		41,6	
AMAC.MNER.-P-3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	42,6		42,6	
AMOR 1-3 EU PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,3	76,8	75,3	76,8
AMUNTRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,9	29,6	86,3	29,6
AMUNDI ABSOLUTE GLOB DVID AE 3D	Globale	E1 ; S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée				
AMUNDI ACT.MONDE P	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		60,2		60,2
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	36,1		36,1	
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,2	63,5	67,2	63,5
AMUNDI BD EU HY AEC	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	32,0		32,0	
AMUNDI B EU COR AEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,4	23,7	59,4	23,7
AMUNDI BOND GLOBAL CORP AE 3DEC	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		40,1		40,1
AMUNDI CRED EURO ISR P FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	62,5	61,2	62,5	61,2
AMUNDI EQ E IN AHEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	68,8	67,1	68,8	67,1
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	70,8	72,2	70,8	72,2
AMUNDI HORIZON 3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	64,0		64,0	
AMUNDI LCL DH2-4 AV MAI 13 3D	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,9		99,9
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	77,1	69,7	77,1	69,7
AMUNDI PULSACTIONS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,4	90,7	44,4	90,7
AMUNDI VALEURS DURAB	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	45,1		45,1	
AMUNDI 12 MP	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	88,8		88,8	
ANTINEA FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	54,3	54,8	54,3	54,8
ARAMIS PATRIM D 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,0	56,9	48,0	56,9
ARC FLEXIBOND-D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,4	64,7	61,4	64,7
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,6	80,9	80,6	80,9
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,7	41,7	40,7	41,7
ATOUT HORIZON DUO FCP 3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		74,8		74,8
ATOUT MONDE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,6	87,9	87,6	87,9
ATOUT QUANTEUROLAND SI 3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		40,9		40,9
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	34,3	34,3	34,3	34,3
AXA EUR.SMCAP E 3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	40,8	19,2	40,8	19,2
AXA FIS US CORPORATE BONDS F	Globale	E2 ; S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée				
BEST BUS MODELS RC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,5	34,4	44,5	34,4
CPR ACTIV E US.-P-	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	29,9		29,9	
LCL ACT.E-U ISR 3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	39,7		39,7	
AMUNDI OBLIG EURO C	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	41,2		41,2	
CPR RENALJAP.-P-3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	46,2		46,2	
AMAC FR ISR PC 3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	44,5		44,5	
BNP PAR.CRED.ERSC	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	65,7		65,7	
OBLIG INF CM CIC 3D	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	45,0		45,0	
CA MASTER EUROPE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,3	51,4	49,3	51,4
CARTOP.MONDOBLIG SI.3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		51,1		51,1
CONVERT.EUROPOP.AE	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	39,1	53,9	39,1	53,9
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,2	57,2	52,2	57,2
CPR CROIS.REA.-P-	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	20,3		20,3	
CPR OBLIG 12 MP 3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	37,5		37,5	
CPR REFL RESP0-100 P FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	62,6	100,0	62,6	100,0
CPR REFLEX OBL 100 P FCP 3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		68,3		68,3
CPR RENAISSANCE JAPON HP 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,5	52,2	44,5	52,2
CPR SILVER AGE P 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,3	45,2	41,3	45,2
DNA 0% 12-211220	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	86,8	89,7	86,8	89,7
DNA 0% 16/10/2020	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	92,6	93,5	92,6	93,5
DNA 0% 21/11/20 EMTN	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	70,6	71,1	70,6	71,1
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	77,9	78,0	77,9	78,0
DNA 0% 27/06/18 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	80,9	74,3	80,9	74,3
DNA 0%11-231216 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	76,8	77,8	76,8	77,8
DNA 0%12-240418 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	82,7	79,2	82,7	79,2
DOLCEYS 2 FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,4		99,4
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,5	86,8	84,5	86,8
HMG GLOBETROTTER D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	61,8		61,8	
FONDS AV ECHUS N°2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	91,5	99,0	91,5	99,0
INDCAP.EMERG.-C-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	59,0	71,4	59,0	71,4



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
INDO.FLEX.100-C-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,6	93,9	92,6	93,9
INDOS.EURO.PAT.PD-3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	40,5		40,5	
INDOSUEZ.CRESOENDDO.FCP	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		46,8		46,8
INDOSUEZ.EUROPE.EXPANSION.FCP	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		46,8		46,8
INVEST.RESP.S3-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	63,2	68,8	63,2	68,8
JAYANNE.FCP-3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JAYANNE.2.FCP-3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JAYANNE.3.FCP-3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JAYANNE.4.3DEC.FCP	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JPM.US.S.E.P.A.BURA	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	88,0	76,6	88,0	76,6
LCL.AC.DEV.DU.EURO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,2	42,7	46,2	42,7
LCL.AC.EMERGENTS-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,1	48,4	47,1	48,4
LCL.ACT.EME.(EU)-3D	Globale	E1 ; S1	France		Entité structurée contrôlée				
LCL.ACT.MMDBI-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,1	45,7	48,1	45,7
LCL.ACT.USA.ISR-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,9	49,3	48,9	49,3
LCL.ACTIONS.EURO.C	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	77,5		77,5	
LCL.ALLOCATION.DYNAMIQUE-3D.FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	48,1	94,6	48,1
LCL.ALLOCATION.EQUILIBRE-3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	96,5	48,2	92,1	48,2
LCL.CAPTURE.40.VIE.FCP-3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		89,1		89,1
LCL.D.CAPT.JU.10-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,4	84,7	84,4	84,7
LCL.DEVELOPP.MVE.C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,2	89,0	80,2	89,0
LCL.FDS.ECHIMONE-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,1	84,6	85,1	84,6
LCL.FLEX-30	Globale		France		Entité structurée contrôlée	60,0	67,7	60,0	67,7
LCL.MONETAIRE.-C.	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	40,2		40,2	
LCL.MGEST.60-3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,3	87,6	85,3	87,6
LCL.MGEST.FL.0-100	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,9	81,2	81,9	81,2
LCL.OBLIGATIONS.INFLATION.C.EUR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	39,8	43,4	39,8	43,4
LCL.ORIENTATION.DYNAM.FCP-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	89,9	89,3	89,9	89,3
LCL.ORIENTATION.EQUIL.FCP-3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	91,0	90,6	91,0	90,6
LCL.ORIENTATION.PRUDENT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,6	92,4	92,6	92,4
LCL.PREMIUM.J.VIE.2014	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		95,9		95,9
LCL.SECU.100.(JUL.11)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,7	48,7	48,7	48,7
LCL.STRATEGIE.100	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		59,6		59,6
LCL.TR.3.MOIS.FCP-3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	65,5		65,5	
LCL.TRIPLE.H.2013	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL.VOCATION.RENDEMENT.NOV.12-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,7	79,0	79,7	79,0
OBJECTIF.RENDEMENT.1-3DEC.FCP	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
OCELIA.FCP-3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
OPCIMO.LCL.SPPICA.V-5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,1	95,0	94,1	95,0
OPTALIS.DYNAMIQUE.C.FCP-3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,6	92,6	92,6	92,6
OPTALIS.EQUILIBRE.C.FCP-3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		83,0		83,0
OPTALIS.EXPANSION.C.FCP-3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		44,7		44,7
OPTALIS.SERENITE.C.FCP-3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		85,1		85,1
OPTIMIZ.BES.TIMING.II-3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,6	82,4	88,6	82,4
PARC.RETRAIT.21-3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		93,1		93,1
PARCOURS.RETRAITE.26.FCP-3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		81,7		81,7
PARCOURS.RETRAITE.31-3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		82,2		82,2
PERSPECTIVE.FCP-3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
PIMENTO.3.FCP-3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
PROTENVIE.3-3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
RONDEYS.FCP-3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SEVALES-3D	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		70,3		70,3
SOLIDARITE.INITIATVS.SANTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	56,7	50,0	56,7	50,0
TRIALIS.6.ANS	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	69,1		69,1	
TRIALIS.C	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	67,0		67,0	
TRIANCE.N5.C	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		48,6		48,6
TRIANCE.N6.C	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		53,3		53,3
TRIANCE.6.ANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,6	58,6	57,6	58,6
TRIANCE.6.ANS	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	61,3		61,3	
VEND.DOLBOPP.IV-3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		41,6		41,6
VENDOME.DOUBLE.OPP.II.FCP-3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		45,7		45,7
VENDOME.DOUBLE.OPPORT.FCP-3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		41,1		41,1
VENDOME.INV.FCP-3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,6	91,1	90,6	91,1
OPCI									
OPCI.Camp.Invest	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,8	68,8	68,8	68,8
OPCI.ECO.CAMPUS.SPPICA.V	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
OPCI.Immanens	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
OPCI.Immo.Emissions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
OPCI.Iris.Invest.2010	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI.KART	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI.MASSY.BUREAUX	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	89,4		89,4	
OPCI.Messidor	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,7	93,6	93,6	93,6
Predica.OPCI.Bureau	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica.OPCI.Commerces	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica.OPCI.Habitation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI									
SCI.BMEDIC.HABITATION	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI.CAMPUS.MEDICIS.ST.DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI.CAMPUS.RIMBAUD.ST.DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
SCI FEDERALE PERERE VICTOIRE	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERCOM	Globale	S4	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI GRENIER V ELLIF	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 001	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003	Globale	E1	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012	Globale	E1	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081	Globale	E1	France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
SCI IMEFA 120	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 139	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
SCI IMEFA 140	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI IMEFA 148	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 150	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 155	Globale	E1	France		Filiale	74,0		74,0	
SCI IMEFA 156	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 158	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 159	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 164	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0	
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	Globale		France		Filiale	96,4	96,4	96,4	96,4
SCI MEDI BUREAUX	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LLAS - FRERES FLAVIEN	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
AMUNDI IT Services	Globale		France		Filiale	99,8	99,8	77,5	81,2
CACI Gestion	Globale		France		Filiale	82,0	82,0	82,0	82,0
CAL Conseil	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Banking Management Company	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SA RESICO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Caagis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Partinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Via Vita	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA BALUME	Globale	S3	France		Filiale		100,0		100,0
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	Equivalence	E1	France		Filiale	38,4		38,4	
INFRA FOCH TOPOO	Equivalence	E1	France		Filiale	36,9		36,9	
ALTAREA	Equivalence	E1	France		Filiale	27,7		27,7	
KORIAN	Equivalence	E1	France		Filiale	23,9		23,9	
EUROSC	Equivalence	E1	France		Filiale	21,3		21,3	
FREY	Equivalence	E1	France		Filiale	20,0		20,0	
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT									
Établissement bancaire et financier									
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Saudi Fransi - BSF	Equivalence		Arabie Saoudite		Entreprise associée	31,1	31,1	31,1	31,1
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Chicago)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong-kong	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Iles-Caymans)	Globale		Iles Cayman	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Globale		Luxembourg	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (New-York)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		Suède	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Taïpei)	Globale		Taiwan	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	Globale		Vietnam	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Globale		Algérie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB AO	Globale	D1	Russie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ester Finance Titrisation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
UBAF	Equivalence		France		Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Corée du Sud)	Equivalence		Corée du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Japon)	Equivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Singapour)	Equivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
Sociétés de Bourse									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
Sociétés d'investissement									
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Taiwan	Globale	D4	Taiwan		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	98,3	98,3
Fretirec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez CM II Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L.F. Investment Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L.F. Investment L.P.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance									
CARS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Acieralliage EURO FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Acieralliage USD FCC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Armo-Invest	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	96,6	99,5
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Beneupart	Globale		Belgique		Filiale	100,0	99,0	96,6	98,5
Calciphos	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	96,6	99,5
Calixis Finance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Callope SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyce P.L.C.	Globale	S3	Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Cifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLSA Financial Products Ltd	Globale		Bermudes		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong-Kong		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	99,6	99,6	99,6
Crédit Agricole CB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DGAD International SARL	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CB Pension Limited Partnership	Globale	E2	Royaume uni		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Elipso Finance S.r.l	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
ESNI (compartiment Crédit Agricole CB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
FCT Cablage FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
FC-FIDC	Globale		Bresl		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	98,3	99,8
Héphaïstos EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Héphaïstos GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Héphaïstos USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Himalia P.L.C.	Globale	S3	Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobilière Sirius S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding SCA I	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Island Refinancing SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ItaAsset Finance SRL	Globale	E2	Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,1	98,8
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Merisma	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Miadim	Globale		France		Filiale	99,2	99,0	95,7	99,1
Molnier Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	96,5	98,7
Pacific EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Pacific IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Pacific USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	96,7	99,5
Sagrantino Italy SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Segemil	Globale	S4	Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	99,5
Shark FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sococlabeq	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,1	98,8
Solipac	Globale		Belgique		Filiale	99,6	99,0	96,1	99,5
TCB	Globale		France		Filiale	98,6	86,5	97,1	99,7
Triple P FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Vulcain EUR FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Vulcain GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Vulcain USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
ACTIVITES HORS METIERS									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.	Globale		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Crédit Agricole SA	Globale		Royaume uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
Établissement bancaire et financier									
BFC Antilles Guyane	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
CL Développement de la Corse	Globale		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia-Net	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Radian	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dell'Inances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo	Équivalence		France		Entreprise associée	22,1	21,5	15,1	14,7
S.A.S. La Boetie	Globale		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Assurances Cautions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Fia Net Europe	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC	Globale	S1	Etats-Unis		Filiale		100,0		6,5
Crédit Agricole Cards & Payments	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DELTA	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
SCI MONTAIGNE	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT Evergreen HL1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia Net Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finasic	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Sacam Avenir	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	99,4	99,5
SIS (Société Immobilière de la Seine)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ul Vavin 1	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SA Projéor	Globale	D3 ; S2	France		Filiale				
Selexia S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Alsace	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Eole	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Les succursales sont mentionnées en italique									
(a) Modification de périmètre									
Entrées (E) dans le périmètre :									
E1 : Franchissement de seuil									
E2 : Création									
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)									
Sorties (S) du périmètre :									
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)									
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle									
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif									
S4 : Fusion absorption									
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine									
Divers (D) :									
D1 : Changement de dénomination sociale									
D2 : Modification de mode de consolidation									
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre									
D4 : Entité en IFRS 5									
(b) Type d'entité et nature du contrôle									
Filiale									
Succursale									
Entité structurée contrôlée									
Co-entreprise									
Co-entreprise structurée									
Opération en commun									
Entreprise associée									
Entreprise associée structurée									



A partir du 18 janvier 2016, certaines entités de la banque privée changent de nom :

CA (Suisse) S.A Rep. Office of Abu Dhabi devient CA Indosuez (Suisse) S.A. Abu Dhabi Rep. Off
CA (Suisse) S.A Rep. Office of Dubai devient CA Indosuez (Suisse) S.A. Dubai Rep. Off
CA Brasil DTVM devient CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM
CA Fiduciaria devient CA Indosuez Fiduciaria
CA Indosuez Private Banking devient CA Indosuez Wealth (France)
CA Luxembourg (Espagne) devient CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch
CA Luxembourg (Italie) devient CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch
CA Private Banking devient CA Indosuez Wealth (Group)
CA PRIVATE BANKING MANAGEMENT COMPANY devient CA Indosuez Wealth (Asset Management)
CA Private Banking Uruguay devient CA Indosuez Wealth (Uruguay) Ser. & Rep. S.A.
CA Suisse devient CA Indosuez (Switzerland) S.A.
CA Suisse Liban Financ. devient CA Indosuez Switzerland (Lebanon) SAL
CA Suisse S.A Hong Kong Branch devient CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch
CA Suisse S.A Singapore Branch devient CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch
CAPB Miami devient CA Indosuez Wealth (Miami)
CFM devient CFM Indosuez Wealth
Credit Agricole Luxembourg devient CA Indosuez Wealth (Europe)
Credit Agricole Luxembourg (Belgique) devient CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch
Credit Agricole Luxembourg Conseil S.A devient CA Indosuez Wealth (Global Structuring)
Finanziaria Indosuez International Ltd. devient CA Indosuez Finanziaria S.A.
SAM MONACO GESTIONS FCP devient CFM Indosuez Gestion
SAS CI-CFM devient CFM Indosuez Conseil en Investissement

13. Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ce poste s'élève à 10 095 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 9 274 millions d'euros au 31 décembre 2014. Au 31 décembre 2015, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 33% du capital de Crédit Logement s'élève à 500 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

13.2 Entités structurées non consolidées

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS

Au 31 décembre 2015, les entités du groupe Crédit Agricole ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le groupe Crédit Agricole, principalement via ses filiales du pôle métier Banque de financement et d'investissement, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le groupe Crédit Agricole, par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances du groupe Crédit Agricole investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés

d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le groupe Crédit Agricole, via ses filiales du pôle métier Banque de financement et d'investissement, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole sponsorise une entité structurée dans les cas suivants:

- Le groupe Crédit Agricole intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- Une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole et il en est le principal utilisateur ;
- Le groupe Crédit Agricole cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Le groupe Crédit Agricole est gérant ;
- Le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts, essentiellement des commissions dans les métiers de titrisation et de gestion d'actifs, d'entités sponsorisées dans lesquels Crédit Agricole CIB ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice s'élèvent à 6 millions d'euros au 31 décembre 2015.

INFORMATION SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2015, le groupe Crédit Agricole n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2015, le groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Risques associés aux intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

	31/12/2015							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement (1)		Financement structuré	
	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	Exposition maximale au risque de perte	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	379	396	604	604	362	362	109	109
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	1 163	1 163	16 972	16 972	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	43	43	1 228	1 227	14 322	14 323	107	107
Prêts et créances	13 183	13 183	-	-	5	5	3 602	3 371
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	13 605	13 622	2 996	2 994	31 661	31 662	3 818	3 587
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	976	-	1 265	-	144	-	6	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 570	-	-	-	436	-	775	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	2 546	-	1 265	-	580	-	781	-
Engagements donnés								
Engagements de financement		15 539		-		1 237		735
Engagements de garantie		33		18 150		-		237
Autres		-		-		-		-
Provisions - Engagements par signature		2		(6)		-		-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		15 574		18 144		1 237		972
Total bilan des entités structurées non consolidées	17 117	-	82 398	-	222 209	-	4 893	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2014							
	Retraité							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement ⁽¹⁾		Financement structuré	
Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	
	Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 216	1 270	538	535	1 391	1 391	118	118
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	382	382	15 579	15 579	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	262	257	1 303	1 303	12 011	11 516	73	73
Prêts et créances	11 082	11 082	-	-	553	553	3 422	3 422
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	12 560	12 609	2 223	2 220	29 534	29 039	3 613	3 613
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	984	20	1 741	-	796	-	7	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	3 196	-	-	-	1 600	-	781	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	4 180	20	1 741	-	2 396	-	788	7
Engagements donnés								
Engagements de financement		13 116		-		69		531
Engagements de garantie		24		22 761		-		240
Autres		-		-		199		-
Provisions - Engagements par signature		-		(6)		-		-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		13 139		22 755		268		771
Total bilan des entités structurées non consolidées	15 072		98 497		186 666		4 369	

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14. Événements postérieurs au 31 décembre 2015

PROJET CONCERNANT LA PARTICIPATION DETENUE PAR CREDIT AGRICOLE S.A. DANS LES CAISSES REGIONALES

Crédit Agricole S.A. (« CASA ») et les Caisses Régionales de Crédit Agricole (« CRCA ») réfléchissent à une opération (« l'Opération ») de simplification de la structure du Groupe, qui consisterait en un reclassement intragroupe des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et des Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») actuellement détenus par Crédit Agricole S.A. auprès d'une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

Ce projet s'inscrit dans une optique (i) de simplification de la structure du Groupe vis-à-vis du marché et du Superviseur, (ii) de meilleure lisibilité de l'activité de Crédit Agricole S.A. et de ses métiers, (iii) de renforcement de la structure financière et du capital de Crédit Agricole S.A. (iv) d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales.

La réalisation de « l'Opération » est dépendante de l'obtention d'une décision de non-lieu à offre publique de retrait de la part de l'AMF.

Les principales composantes de l'Opération seraient les suivantes :

- Le rachat de la majorité des CCI/CCA actuellement détenus par Crédit Agricole S.A. par « SACAM Mutualisation » pour un montant préliminaire de 18 milliards d'euros, valeur au 31 décembre 2015, à ajuster en fonction de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés des Caisses régionales entre cette date et la réalisation de « l'Opération », les dividendes versés par les CRCA au titre de 2015 étant acquis à Crédit Agricole S.A.

NB : Crédit Agricole S.A. et Predica conserveraient pour des raisons juridiques et inhérentes à leur activité un reliquat de CCA/CCI :

- Des CCA de 4 Caisses Régionales (pour ces 4 CRCA, les CCI/CCA représentent plus de 50% du capital de la Caisse régionale: dans ce cas, la loi impose que les CCI / CCA émis par la Caisse régionale et non détenus par l'organe central ne peuvent représenter plus de 50% de son capital)
 - Des CCI détenus par Predica (filiale d'assurance de Crédit Agricole S.A.) et qui, détenus en représentation de contrats d'assurance-vie, ont vocation à rester dans le portefeuille de Predica.
 - Des CCI détenus dans le cadre de contrats de liquidité (et aujourd'hui non consolidés par mise en équivalence)
- Le financement de « SACAM Mutualisation » se ferait via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A.). Des prêts à moyen et long termes de Crédit Agricole S.A. pour un montant total de 11 milliards d'euros seraient faits aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », à un taux fixe de 2,15%.

- Le débouclage de la garantie Switch pour sa composante couvrant les CCI/CCA, tel que prévu par le contrat et le remboursement du dépôt relatif à cette garantie (5 milliards d'euros).

CONTEXTE DE L'OPERATION

Crédit Agricole S.A. détient, depuis son introduction en bourse en 2001, environ 25% du capital de 38 Caisses régionales via les « CCI/CCA » (titres dépourvus de droits de vote, mais donnant droit au résultat).

En tant qu'organe central, Crédit Agricole S.A. a une influence notable sur les Caisses régionales. La participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales est donc consolidée par mise en équivalence dans ses comptes.

L'OPERATION CONSTITUERAIT

- une simplification substantielle de la structure de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole ;
- et une amélioration de la situation prudentielle par un renforcement des fonds propres de Crédit Agricole S.A. permettant en particulier de sécuriser une politique de versement de dividendes en numéraire attractive avec un taux de distribution de 50%.

Le prix de cession des CCI/CCA à la « SACAM Mutualisation » serait défini comme un multiple de leurs capitaux propres IFRS consolidés et établi sur la base d'une valorisation homogène de l'ensemble des Caisses régionales, revue par des experts indépendants. Le prix effectivement perçu par Crédit Agricole S.A. au moment de la réalisation de l'opération serait augmenté de la variation des capitaux propres des Caisses régionales sur la période s'écoulant jusqu'à la date de *closing*.

IMPACTS COMPTABLES ET PRUDENTIELS DE L'OPERATION

L'opération projetée serait sans impact sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole ; elle serait également neutre au plan fiscal et en termes de ratios prudentiels.